



L'an deux mil neuf et le vingt deux septembre 2009 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Périgueux s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sur convocation du mercredi 16 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Michel MOYRAND, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Etaient présents** : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2<sup>ème</sup> adjoint M. LE VACON 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme REINHART 4<sup>ème</sup> adjoint, M. MATHIVET 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme LABAILS 6<sup>ème</sup> adjoint, M. BOUDY 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme ROUGIER 8<sup>ème</sup> adjoint, M. BOURGEOIS 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme PATRIAT 10<sup>ème</sup> adjoint, M. LE GUAY 11<sup>ème</sup> adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle BOUSSARIE, Mme DELORD, M. MINGASSON, Mme RAT-SOUIILLER, Mme SANJUAN, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice

**Absents, excusés** : Mme KARASSEFF (mandataire Mme TYTGAT), Mlle MANIOS (mandataire M. MATHIVET), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme LAURENT-SAUVAGE (Mandataire M. CORNET)

## **PROCES-VERBAL**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Monsieur Olivier DESMESURES, conseiller municipal, est désigné comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2009 est ratifié à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 1 – Décision modificative n° 2 (rapporteur M. BOUDY)**

#### **Monsieur le Maire**

C'est une petite Décision Modificative et je vais donner la parole pour nous la présenter à Monsieur BOUDY.

#### **Monsieur BOUDY**

Cette décision modificative n°2 est limitée en nombre d'opérations et seule la section d'investissement enregistre une augmentation de ses prévisions antérieures, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de 375 000 €. Pour la section de fonctionnement, c'est l'article 657 (subventions de fonctionnement aux associations) qui est mouvementé pour un montant de 4 900 € en plus et en moins. Cette somme correspond à une attribution à de nouvelles associations ou à un complément à la prévision initiale et compensée par une réduction partielle de la subvention votée au budget primitif au profit de la crèche Magne. Pour mémoire c'était 25 000 €. La section d'investissement est plus conséquente en nombre et montant de nouvelles prévisions.

S'agissant des recettes d'investissement, c'est le compte 024 (produit des cessions immobilières) qui enregistre la somme la plus importante avec un crédit supplémentaire de 675 000 € qui correspond à la vente de l'ensemble immobilier Ailhaud Castelet, plus la vente de l'immeuble, 19 rue des Tanneries pour 140 000 € et l'annulation de la vente à l'association APEI des immeubles de la rue de Lattre de Tassigny qui avait été inscrite au budget primitif avec une réduction de 465 000 €. Ce qui fait bien plus 675 000 € au compte 024. On retranche 300 000 € pour diminuer le montant des emprunts au budget primitif qui est de 6 000 000 euros, il nous reste 375 000 euros de recettes nouvelles qui permettent de financer des investissements à hauteur de 375 000 euros et qui concernent :

- le compte 205 : acquisitions de logiciels (gestion de salles, logiciels de courrier, de licences) pour 40 000 euros.
- le compte 2182 : acquisitions de matériel notamment 1 laveuse, 2 bennes électriques, 3 véhicules plateaux pour les ateliers et espaces verts pour 305 000 euros.
- le compte 2183, matériel informatique pour 30 000 euros supplémentaires.

En conclusion, je vous propose de donner votre accord au projet de budget présenté par M le Maire arrêté en dépenses comme en recettes à la somme de 375 000 euros.

## **Monsieur MINGASSON**

Oui, M. le Maire, comme vous l'avez dit vous-même, il s'agit d'un document technique qui ne remet pas en cause fondamentalement le budget primitif tel que modifié par la décision modificative n°1. Il y a cependant, de ma part quelques observations.

Tout d'abord sur les recettes, je salue la diminution bienvenue de l'appel à l'emprunt qui est la contrepartie des cessions immobilières. Ceci étant pour ce qui concerne les recettes si vous me le permettez, je dirai que vous êtes ferme en ce qui concerne la prévision pour ce qui est incertain, et versatile pour ce qui devrait être sûr. Ce qui est incertain c'est souvent les recettes fiscales, je sais bien que nous avons pour l'essentiel des impôts de répartitions mais néanmoins je comprends qu'il n'y a aucune modification concernant les droits de mutation qui pourtant étaient sujet à beaucoup d'incertitudes et sur lesquels vous aviez néanmoins fait des prévisions prudentes, ou encore des résultats des demandes des subventions nombreuses que l'on fait. Ce qui par contre aurait pu être sûr, c'est ce que l'on pouvait attendre des cessions immobilières. Alors là, qu'est ce que je constate ? C'est que l'on a voté la vente de Castel Peyssard mais Castel Peyssard n'apparaît pas encore dans le budget, et pourtant c'est un montant important et on a dû pour des raisons que j'ignore renoncer à la vente du bâtiment de l'avenue de Lattre de Tassigny. Ces deux points sont tout de même des choses sur lesquelles on aurait pu imaginer d'avoir une prévision budgétaire un peu plus assurée.

Pour ce qui est maintenant des dépenses, je comprends que vous êtes calés encore en ce qui concerne la section d'investissement sur le budget primitif. Par conséquent, je pense qu'un train en cache un autre et que de fait vous êtes d'ores et déjà en train de préparer la décision modificative n° 3 qui - vous allez peut-être me le confirmer - sera sans doute beaucoup plus importante que les deux premières.

## **Monsieur le Maire**

Sur la décision modificative n°2, nous faisons figurer la recette d'Ailhaud Castelet, parce qu'il y a un acte, une délibération du conseil d'administration qui a authentifié l'acte de vente, en quelque sorte qui nous donne capacité à inscrire. Concernant l'autre cession de bien immobilier, vous le savez, c'est une vente privée et nous avons signé le sous-seing juste avant la période estivale. Nous savons que la période estivale est une période de ralentissement des activités, de toute activité, et l'acquéreur m'avait demandé compte tenu de la période à laquelle nous nous trouvions, si nous ne pouvions pas lui accorder un délai supplémentaire au-delà des 60 jours pour s'acquitter de cette acquisition. Je le lui ai volontiers accordé. Et nous sommes dans cette période, donc je vous confirme ce que vous venez de dire à la DM3, il y aura effectivement le produit de la cession de Castel Peyssard, que tout le monde se rassure. Concernant les biens de la commune de la ville, l'immeuble de la rue de Lattre de Tassigny qui ont été négociés par l'équipe précédente avec une association, une association locale pour une transaction immobilière s'élevant à 465 000 €. L'association nous a fait savoir en début d'été qu'elle n'était pas en mesure d'honorer cette acquisition, parce qu'elle n'avait pas trouvé d'acquéreur pour son bien propre, et donc qu'elle renonçait à l'acquisition, ce qui veut dire que ces 465 000 €, très honnêtement, et en fin gestionnaire que vous êtes, et en observateur attentif que vous avez été au moment de l'élaboration de notre budget primitif, il aurait agréable de les percevoir.

Je partage votre point de vue Monsieur MINGASSON, que quand on fait une négociation, il faut s'assurer que l'acquéreur est en situation de payer le bien pour lequel il se rend acquéreur. Cela n'a pas été le cas, je le déplore. Donc, il faut bien que nous fassions un mouvement budgétaire pour régulariser cette situation. J'indique d'ailleurs que ce bien qui est notre propriété que vous connaissez bien, il est remis à la vente bien entendu mais le contexte étant ce qu'il est, je crains que nous le vendions cette année. Si d'aventures cela pouvait arriver, cela serait une excellente nouvelle.

Donc voilà les éléments d'information que je suis en mesure de vous apporter en réponse à vos questions.

## **Monsieur CORNET**

Monsieur le Maire, permettez-moi de revenir simplement sur Castel Peyssard. Vous évoquez le fait qu'un délai complémentaire a été donné à l'acquéreur pour réitérer l'acte ...

## **Monsieur le Maire**

Quinze jours ...

## **Monsieur CORNET**

D'accord, est-ce qu'en ce qui concerne d'autres conditions suspensives comme l'octroi de l'emprunt, les permis de construire, toutes les conditions suspensives sont levées ? Est-ce qu'il a obtenu l'intégralité des autres conditions suspensives à l'acte ?

## **Monsieur le Maire**

Alors, sur les clauses suspensives, j'ai dit déjà que cet acte avait été signé avec un certificat d'urbanisme opérationnel. Donc il a déposé un premier permis de construire qui n'a pas été validé par l'architecte des Bâtiments de France pour des raisons d'escalier extérieur. Il a déposé un 2<sup>e</sup> permis de construire qui est en cours d'instruction et il n'y a pas à ce niveau là d'inquiétude à avoir. J'ai eu un courrier récent d'un organisme qui gère les biens de la personne et qui me disait que la décision bancaire allait se prendre dans tous les prochains jours, et je lui ai accordé une disponibilité supplémentaire de 15 jours. Donc dans les 15 jours, nous serons en situation de pouvoir bénéficier des produits de cette vente. Donc voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Sur les problèmes de droit de mutation, vous avez évoqué, oui, cette question, vous avez été prudent sur ces recettes incertaines, elles seront supérieures à nos estimations. Tant mieux, il vaut mieux dans ce sens, elles n'atteindront pas ce qu'elles étaient l'année précédente et les années d'avant. Je ne sais pas encore si on peut estimer qu'elles seront aux environs de 500 000 €, ça serait peut-être hasardeux de ma part donc je n'irai pas jusque là mais elles seront supérieures à ce que nous attendions.

## **Monsieur CORNET**

Est-ce qu'avec ces éléments que vous nous donnez là, c'est-à-dire finalement une cession d'immeuble qui n'était pas obligatoirement prévue originellement, avec des estimations de droit de mutation qui seraient supérieures, est-ce qu'avec un peu de recul, vous n'estimez pas qu'on a été un peu fort sur la hausse des impôts ? Les périgourdins ont reçu cette semaine leurs taxes et leurs impôts fonciers et inutile de vous dire que le choc a été quand même un peu rude.

## **Monsieur le Maire**

Non, je pense que vous l'avez dit d'ailleurs à juste raison, les produits des cessions n'étaient pas attendus si tôt. Nous avons d'ailleurs sur notre programme, nous avons imaginé un produit de vente de 3 000 000 € sur l'ensemble des 6 années. Nous allons cette année arriver à un peu plus de 2 000 000 €, 2 200 000 €, ou 2300 000 € environ, de manière assez rapide, mais ça, bien malin qui pouvait le prévoir. Même si vous mettez un bien sur le marché, vous ne savez pas si vous allez le vendre tout de suite, surtout en cette période. Je pense que la hausse de la fiscalité, elle était justifiée et donc je n'ai pas de regrets à ce niveau là, même si je redis que faire de la fiscalité ce n'est pas pour tout gestionnaire - au-delà des sensibilités - ce n'est pas quelque chose de forcément agréable quand on gère, mais à un certain moment, il faut en faire.

Voilà, je vais soumettre à l'approbation du conseil municipal cette décision modificative n° 2. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Parfait. Je vous remercie.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative n° 2 arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux chiffres suivants :

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| - en section de fonctionnement | 4 900 €   |
| - en section d'investissement  | 375 000 € |

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 2 – Attribution de subventions aux associations (rapporteur M. BOUDY)**

### **Monsieur BOUDY**

Nous venons de voter cette décision modificative n° 2 et vous avez l'état qui comporte les attributions de subventions aux associations. On a accordé à 7 associations des subventions, dont la plus importante concerne le CAPD Périgueux Dordogne, pour - à titre exceptionnel - des frais d'obsèques du joueur Féo Latu qui est décédé sur le stade de Cahors en plein match, et dont les obsèques ont eu lieu dans le Pacifique. Il y a eu des frais importants au niveau du transport du corps. La fédération de rugby en a pris pratiquement la moitié et le CAPD a sollicité des subventions de la part du Département de la Dordogne et de la Ville de Périgueux. Donc nous octroyons 2 000 € à ce titre-là.

Vous voyez, on fait une opération blanche puisqu'on a réduit le montant de la subvention qui avait été accordée au budget primitif à la crèche Magne de 25 000 €.

### **Madame SANJUAN**

Je tiens d'abord à vous remercier pour les trois associations caritatives qui ont eu une subvention supplémentaire comme je vous l'avais demandé : le Secours Populaire, le Secours Catholique et la Société Saint-Vincent de Paul. Je pense que cet argent sera bien employé et je tenais absolument à vous remercier.

Toujours à propos des associations, je tenais à vous poser, aujourd'hui, une question, Monsieur le Maire. Pouvez-vous nous expliquer rapidement quelle est la politique que vous appliquez pour les associations de quartier ? Vendredi dernier, l'association du quartier du Toulon a fêté son 25<sup>e</sup> anniversaire et a dû payer la location de la salle de la Filature 750 €. Ces associations, je vous le dis, mais je suis sûre que vous le savez, restent toujours présentes dans les quartiers, surtout pour les animations, elles sont très actives au niveau de la politique sociale, des aménagements, des projets d'avenir. Cette association vient de recevoir pas plus tard qu'hier une note avec les tarifs de location des différentes salles. Je prends le quartier du Toulon, je suis désolée, c'est le seul quartier qui a une maison de quartier en tant que telle et pas un centre social. Le comité de quartier du Toulon devra à l'avenir payer une location pour la salle du Rio de 90 €, pour la maison du quartier du Toulon qui est quand même le siège du comité de 170 €. Moi, je veux bien que nous manquions d'argent, mais ne me dites pas que c'est seulement pour les informer, en tous les cas, elles ne l'ont pas perçu comme ça. Aujourd'hui ces associations ont très peu de ressources, vous le savez. L'association du Toulon ne demande pas de subvention à la mairie. Alors, Monsieur le Maire, nous appuyons la demande écrite que vous avez reçue hier, la demande écrite des habitants du Toulon. Nous demandons de revoir le fonctionnement de manière à ce que les salles soient mises à leur disposition gratuitement lorsque les rencontres sont effectivement liées à une réunion de quartier, réunion amicale de ses membres, ou réunion de comité.

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie d'avoir relevé que certaines associations avaient été en partie satisfaites. Je vous avais dit d'ailleurs - parce que vous aviez été un peu ironique - lors d'une séance du conseil municipal, ça vous arrive, à certains moments, je vous avais dit qu'il ne fallait pas voir, notre attitude au moment du budget primitif comme une sanction vis-à-vis d'un tel ou un tel, mais comme une marque de gestion précautionneuse et que dans le cas des décisions modificatives - elles sont faites pour ça - si nous pouvions, nous abonderions à niveau égal ces associations. C'est chose faite et je vous remercie d'avoir eu l'élégance de le souligner.

Concernant la vie associative, vous avez raison d'aborder cette question, c'est un vrai problème, un vrai grand problème. Nous avons beaucoup d'associations dans notre ville. J'ai fait faire un rapide calcul pour savoir à peu près, ce que nous percevons et ce qu'en définitive nous pourrions percevoir. Dans le cadre de notre délibération qui définit les conditions de location et d'attribution des salles aux diverses associations, nous percevons en recettes 15 000 € par an et nous pourrions percevoir 45 000 € par an. Que se passe-t-il ? Chaque association qui a son siège sur la ville de Périgueux a droit à une gratuité par an. Je crois même que vous l'avez voté. Nous l'avons tous voté à l'unanimité. Et ensuite il y a des possibilités, qui sont données au maire et là nous avons repris le texte sans le changer, un texte qui n'est pas de cette nouvelle équipe, un texte qui a été reproduit. On a la possibilité de faire des tarifs préférentiels ou des gratuits. Il y a des associations très actives, et vous en avez cité une Mme SANJUAN, elle n'est pas la seule, il y en a d'autres. Et donc elle sollicite beaucoup, leur salle, leur maison de quartier, je suis d'accord avec vous. Mais quand elle sollicite, comme c'est le cas, comme ça été le cas, la salle de la Filature, la grande salle de la Filature, 2 ou 3 fois par an, ça nous pose un problème. Qu'on la prête une fois par an à titre gracieux, soit. Mais vous savez bien que si l'on prête à une association 2 ou 3 fois par an, il faut la prêter à tout le monde, au nom de l'équité que vous partagez avec moi, j'en suis certain. Les demandes de salles sont abondantes, ça pose un vrai problème parce que je ne veux pas priver la vie associative d'activités, et je sais que la vie associative est aussi au niveau des revenus, elle est limitée. Donc on a un vrai problème à ce niveau là. Mais quand même, il faut bien que nous financions le fonctionnement, parce que je le répète, je l'ai déjà dit et je le répète, la salle de la Filature, nos équipements ont un coût important au niveau du fonctionnement, extrêmement important. Quand on met du personnel, on a des gardiens, mais les gardiens ont un rythme de travail et quand ils ont dépassé leur temps de travail, il faut les payer en heures supplémentaires, et quand ils travaillent le dimanche, il faut les payer encore en heures supplémentaires du dimanche. Tout ceci a un coût et donc on arrive à une situation où effectivement on est confronté aux difficultés que vous abordez. Je ne les nie pas. Je vous dis aujourd'hui très honnêtement, nous n'avons pas la solution mais il faut qu'on y réfléchisse. La facilité, je la connais, c'est de dire c'est gratuit pour tout le monde. Pas de problème, on va faire plaisir à tout le monde, tout le monde sera content mais on aura de grandes difficultés pour gérer, on ne regardera pas la dépense. Je dois vous dire que j'essaie de mettre un peu plus de rigueur que cela, donc il faut que l'on trouve un équilibre. Mais j'entends votre demande, je n'ai pas vu le courrier auquel vous faites référence.

### **Madame SANJUAN**

Vous « n'avez pas peur », vous ne croyez pas que le fait de les obliger à payer, surtout je parle des associations de quartier qui sont vraiment dans des animations, sur le terrain, qui sont vraiment très près des citoyens des quartiers, est-ce que vous ne croyez pas que du fait d'être obligé de payer la salle comme exemple la maison de quartier ...

### **Monsieur le Maire**

On ne fait pas payer celle-là.

**Madame SANJUAN**

Si, si, 160 €.

**Monsieur le Maire**

On a donné les tarifs de location mais on a rien facturé.

**Madame SANJUAN**

D'accord, il y a eu une mauvaise compréhension.

**Monsieur le Maire**

La maison de quartier est mise à la disposition du comité de quartier du Toulon, bien entendu. Mais comprenez, Madame SANJUAN, que quand on demande pour la deuxième ou troisième fois la grande salle de la Filature, c'est la grande salle qui pose problème.

**Madame SANJUAN**

Oui mais le reste ne pose pas problème en soi.

**Monsieur le Maire**

La maison de quartier, on ne la fait pas payer au comité de quartier, c'est évident.

On me dit dans le budget, il faut faire une opération blanche, mais on ne facturera pas, bien entendu, c'est évident.

**Madame SANJUAN**

Je suis contente de l'entendre, voilà. Merci beaucoup Monsieur le Maire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- la désaffectation de 4 900 € à l'association « Crèche Napoléon Magne »

- l'attribution de subvention aux associations suivantes :

ARAC 100 €, Club Athlétique Périgueux Dordogne 2 000 €, CAP Triathlon 300 €, FNATH Dordogne 500 €, Dessine moi un parrain 500 €, Secours Catholique 500 €, Secours Populaire 500 €, Société de St Vincent de Paul 500 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations percevant une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

**RAPPORT N° 3 - Garantie d'emprunt – SA HLM DOMOFRANCE Prêt PLS (1 478 360 €) - Construction de 12 logements 19 rue Alfred de Musset (annule et remplace la délibération du 15/01/2007) (rapporteur M. BOUDY)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires au titre des deux contrats de prêt contractés par la S.A. d'H.L.M. DOMOFRANCE d'un montant en principal de 1 478 360 € auprès de DEXIA Crédit Local.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

**RAPPORT N° 4 - Garantie d'emprunt – SA HLM DOMOFRANCE Prêt PLUS (1 315 935 €) - Acquisition et construction de 12 logements 19 rue Alfred de Musset (annule et remplace la délibération du 15/01/2007) (rapporteur M. BOUDY)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 1 315 935 € que la S.A. d'H.L.M. DOMOFRANCE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

**RAPPORT N° 5 - Garantie partielle d'emprunt – SA HLM DOMOFRANCE Prêt PLUS (356 260 €) – Construction de 16 logements 19 rue Alfred de Musset (rapporteur M. BOUDY)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 20% pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 1 781 300 € que la S.A. d'H.L.M. DOMOFRANCE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

**RAPPORT N° 6 - Création de tarifs en régie, taxes et redevances d'occupation du domaine public, tarifs restauration scolaire (rapporteur M. BOUDY)**

**Monsieur BOUDY**

Bien on a délibéré le 7 juillet 2009, en votant des tarifs en régie pour les taxes et redevances pour l'occupation du domaine public, cependant certains ajustements s'avèrent nécessaire. C'est pourquoi on vous propose la création de tarifs suivants :

- pour le Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord : création d'un tarif pour les ateliers du mercredi destiné aux enfants de 9 à 14 ans d'octobre à avril, 20 € pour les jeunes de Périgueux, et 40 € pour les jeunes hors Périgueux.
- pour les taxes et redevances d'occupation du domaine public : création d'un tarif pour les commerçants non-sédentaires présents au minimum 4 jours par semaine sur le marché de 0,65 € par jour et par m<sup>2</sup>.
- pour la restauration scolaire, nous avons un tableau qui est joint, le dernier tarif faisait état d'un quotient supérieur à 850 €, on a mis un tarif intermédiaire en créant une tranche de 851 € à 1 200 € et la dernière tranche de quotient se trouve à 1 200 €. Ce qui fait que les 4,50 € par repas payés à partir de 850 € ne sont plus payés qu'à partir de 1 200 € et pour la tranche de 851€ à 1 200 €, le tarif par repas est de 4,95 € pour les familles.

**Monsieur CORNET**

Madame SANJUAN interviendra plus particulièrement sur la restauration scolaire. En ce qui concerne les redevances d'occupation du domaine public, j'ai assisté à la commission extra-municipale - que présidaient Messieurs DOSSET et DUPUY - qui réunissait, notamment un certain nombre de commerçants du marché, des commerçants pour la plupart non-sédentaires et effectivement il a été indiqué qu'une erreur semble-t-il s'était glissée dans la précédente délibération puisqu'elle portait de 0,60 € à 1 € les droits de place par jour et par m<sup>2</sup>. Alors, la réalité, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, ce n'est pas une création d'un tarif puisque nous l'avons déjà voté, ça serait plutôt une modification de ce que nous avons précédemment voté la dernière fois. Sur le second point, il a été indiqué et je pense que M. DOSSET vous a remonté l'information mais un certain nombre de commerçants habituels qui exposent sur nos marchés ont considéré que la réunion précédente, à laquelle ils n'avaient pas été conviés pour la plupart, avait pris en considération des tarifs pour des activités, notamment pour la vente de fleurs.

Je pense notamment au 1<sup>er</sup> novembre, puisque les chrysanthèmes sont spécifiés dans le cadre des taxes et redevances qui ont été votées et pour lesquelles on a des hausses absolument considérables puisqu'on a pratiquement multiplié par trois l'occupation du domaine public pour la vente de fleurs. Monsieur DOSSET a indiqué que ces remarques étaient trop proches de ce conseil-ci, et que peut-être dans le cadre d'un prochain conseil nous reviendrons sur ces tarifs. Néanmoins, le conseil prochain étant postérieur aux dates où ces commerçants vont avoir une activité relativement importante, j'aurais souhaité que nous puissions surseoir à l'application de ces tarifs qui ont été votés le 7 juillet dernier, au moins en ce qui concerne la spécificité des fleurs et des fleuristes. Je dirais que pour ces personnes là qui sont encore une fois des commerçants habituels sur la ville, qui sont sur ces marchés depuis très longtemps, je pense que c'est véritablement pénalisant, voir dissuasif et qu'il serait bon peut-être de reprendre une délibération sur ce point et de surseoir à l'application et à la perception de ce droit.

**Monsieur DOSSET**

Effectivement, nous avons eu la semaine dernière une réunion à laquelle ont participé un certain nombre de commerçants.

Le problème qui se pose dans ce genre de réunion par rapport à celle du mois de juillet, c'est la représentativité et la pérennité des décisions qui ont été prises au sein de la dernière commission extra-municipale et au sein du conseil municipal. La réunion que nous avons faite au mois de juin regroupant les présidents des associations, les présidents des commerçants, qui étaient sur la place du Coderc, la place de la Clautre, de la halle du Coderc, la seule personne qui était absente, c'était la présidente des commerçants non-sédentaires du Théâtre, en raison d'une erreur administrative, elle n'avait pas signalé sa nouvelle adresse et elle n'avait pas reçu la convocation. Sinon, toutes les personnes représentatives étaient autour de la table. Des décisions ont été prises, elles ont été validées par le conseil

municipal et il s'est avéré qu'un certain nombre de commerçants par la suite n'étaient pas d'accord avec leurs représentants. Cela pose un problème de fond, vous me l'accorderez, le problème c'est quelle représentativité pour les commerçants au sein des commissions extra-municipales que l'on organise ? A l'occasion de la dernière notamment, les personnes qui se sont exprimées le plus véhémentement étaient des personnes qui n'étaient pas invitées à la réunion. C'était des commerçants individuels qui se sont présentés et qui ont exprimés d'une manière encore une fois très forte un désaccord. Alors, c'est très difficile pour les élus que nous sommes tous autour de cette table de prendre des décisions et d'avoir des bons interlocuteurs pour avoir une action qui puisse se faire dans la continuité, et qui puisse être pérenne au niveau des décisions que l'on prend.

Concernant la terminologie que vous employez sur le fait de savoir que c'était une « erreur qui s'était glissée » dans la délibération de la dernière fois, à savoir que nous avons mis le tarif à 1 €. Ce n'était pas une erreur, ce tarif effectivement existe, celui que l'on rajoute aujourd'hui, c'est un nouveau tarif qui est présenté, on n'a pas besoin de revenir sur la délibération antérieure, c'est un tarif à 0,65 € qui n'était pas prévu la dernière fois, qui est bien tel qu'il est proposé à l'intérieur du rapport pour les commerçants non-sédentaires présents au minimum quatre jours par semaine sur le marché. Donc c'est un nouveau tarif, ce n'est pas une erreur, il a été sans doute oublié la dernière fois. J'en terminerai sur les fleuristes et les commerçants non-sédentaires de fleurs. Vous faites référence à une augmentation de plus de trois fois le prix. Je ne suis pas d'accord avec votre calcul. On va faire un petit peu de calcul, un peu d'arithmétique. Le prix qui était proposé jusqu'à maintenant était un prix au pot de fleurs. C'était 0,55 € le pot de fleurs. Aujourd'hui, dans le cadre logique d'une occupation du domaine public, on fait le calcul au mètre carré donc on vous propose un prix au mètre carré. Le litige vient du fait de savoir combien de pots de fleurs on met dans un mètre carré. Après avoir effectivement interrogé un certain nombre de professionnels puisque j'ai fait moi-même le tour de certains fleuristes et tout dépend de la taille du pot et du type de chrysanthèmes, on est bien d'accord, car il y a des chrysanthèmes plus grosses que d'autres. Donc on est bien obligé, vous me l'accorderez de partir sur une taille standard et pour en avoir discuté avec les fleuristes et les professionnels, on s'est arrêté sur le fait de dire que sur un mètre carré, on mettait en gros 5 pots et demi (entre 5 et 6 ). Lorsque l'on est sur des linéaires, on peut très bien mettre 5 pots et demi. Quand on fait le calcul, on se rend compte que le prix au pot, il n'est plus à 0,55 € mais à 0,63 €, ce qui veut dire qu'il y a une augmentation de 8 centimes et il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2006. Donc 8 centimes d'augmentation sur trois ans, vous m'accorderez que le trois, il n'est que sur les trois années mais pas sur le fait que le prix a augmenté trois fois.

### **Monsieur CORNET**

Je loue votre explication. Le plus dur, ça va être pour la presse afin de retranscrire, je crois qu'ils vont avoir besoin de l'enregistrement. Mais en ce qui concerne l'explication que vous nous donnez aujourd'hui, j'aurai aimé que vous la fournissiez devant la commission extra-municipale et devant les personnes concernées qui auraient été sûrement plus à même que moi de vous répondre. Dans ce cas là, puisque j'ai cru comprendre de manière sibylne que vous ne reviendrez pas sur ces tarifs et qu'il y avait une fin de non recevoir à ma demande qui était de sursoir à leur application, donc dans ce cas là plutôt que de faire le tour aujourd'hui, il serait bien qu'on fasse ensemble le tour le 1<sup>er</sup> novembre et que vous expliquiez à ce moment là aux gens sur le marché que votre calcul était tout à fait juste et qu'il n'y aura donc pour eux strictement aucune augmentation. Je pense que la discussion ce jour là sera véritablement la fête de tous les Saints. En ce qui concerne la délibération, je reprends ce que nous avons voté le 7 juillet 2009. Il était indiqué : tarif actuel 0,60 € - proposition 1 € par jour et par mètre carré. D'après les explications que vous fournissez, mais je n'avais pas compris cela à la réunion extra-municipale, et je pense que peu de personnes l'ont compris, cela voudrait dire que l'on maintient ce tarif là de 0,60 € et de 1 € par jour et par mètre carré et qu'on rajouterait une ligne supplémentaire pour des commerçants non-sédentaires qui seraient présents au minimum 4 jours par semaine sur le marché.

### **Monsieur le Maire**

C'est exact, c'est exactement ça.

### **Monsieur CORNET**

Je crois qu'il va falloir que vous fassiez preuve de précision car je pense que les personnes qui étaient présentes à la commission ne l'ont pas compris comme ça.

### **Monsieur le Maire**

Votre explication est tout à fait la bonne. C'est celle-là, il y a un tarif supplémentaire à 0,65 €. D'ailleurs, on a regardé, on a comparé les prix avec nos voisins et amis de Sarlat. Sommes-nous plus cher ? Sommes-nous moins chers ? Sommes-nous à des tarifs équivalents ? Et donc nous avons fait quelques comparaisons. Quand nous appliquons un tarif de 0,65 €, à Sarlat il est de 1,25 € pour les mêmes conditions. Quand nous appliquons un tarif de 1 €, il est à 1,85 €

à Sarlat. Quand nous appliquons un tarif de 1,30 €, il est à 2,05 € à Sarlat. Je pourrai continuer. Tous les tarifs de Sarlat ne sont pas supérieurs aux nôtres, mais sur ces marchés là, sur ces points là, il y a des tarifs qui sont supérieurs. On a aussi des tarifs qui sont inférieurs, par exemple sur les terrasses, on a aussi des tarifs supérieurs à ceux de Sarlat pour d'autres points. Je sais que vous connaissez bien le monde commerçant et quand vous discutez avec les commerçants, moi j'y passe le samedi matin à 7h15, 7h30, on pourrait y passer ensemble. Mais quand je discute avec les commerçants, ils ne sont pas choqués, à part quelques un qui le sont par nature, mais ils ne sont pas choqués par l'augmentation. Bien je pense que Madame SANJUAN veut intervenir.

### **Madame SANJUAN**

Je veux intervenir sur la restauration scolaire. Lors du dernier conseil municipal du 7 juillet 2009, on avait voté un tableau, je voulais savoir combien de familles étaient concernées par la première tranche -150 et par la dernière tranche. Je n'ai pas eu de réponse. Aujourd'hui, nous avons une tranche supplémentaire qui est de 1 200 €. Je réitère ma question à nouveau, j'aurai voulu connaître le nombre de familles qui sont concernées par chacune des trois tranches. Vous avez fait des comparaisons avec Sarlat, moi aussi j'ai fait des comparaisons au niveau des prix. J'ai comparé avec le lycée Pablo Picasso et je me suis aperçu qu'en faisant une augmentation de 1 % pour les prix de la restauration des lycéens en 2010, le repas le plus cher est à 3,74 €. Donc, nous, nous sommes à 5,05 €. Je me suis dit qu'effectivement, il y avait un écart trop important. Est-ce que nos petits enfants mangent plus ? Est-ce qu'ils mangent mieux ? Ou est-ce que la politique que vous mettez en place consiste à plus laisser reposer le prix des repas sur les familles ?

Il vaut mieux avoir presque des lycéens à manger que des petits enfants, alors qu'ils mangent plus. Quel est le nombre de familles concernées par ces 3 tranches ?

### **Monsieur le Maire**

Sur le nombre de familles concernées par ces 3 tranches, on vous donnera le nombre d'enfants. Pardon de ne pas vous l'avoir adressé plutôt, je vous prie de m'en excuser. Je l'ai sous les yeux, mais je ne veux pas l'égrener, on vous l'adressera. Concernant notre nouveau tarif, nous avons considéré qu'il y avait une marge qui était trop importante et que des familles, des familles modestes, étaient effectivement concernées par cette hausse importante, donc nous avons créé un tarif intermédiaire. Mais il faut vous dire quand même, vous savez toutes et tous, qui fixait le prix des repas avant ? Ce n'était pas la municipalité. C'était l'Association des Oeuvres Laïques, elle seule, moi je ne vais pas chercher d'excuses particulières mais nous avons eu quelques difficultés à obtenir la méthode de calcul du prix des repas. Et cela ne nous a pas facilité la tâche. Quand on a eu cette méthode de calcul, qu'on l'a appliqué, on a eu les chiffres que l'on vous a soumis la dernière fois au mois de juillet. Il y a eu des réactions, ce qui nous a amené à les revoir. On a fait un tarif intermédiaire de 3,95 € avec un quotient situé entre 851 € et 1 200 €. Je suis d'accord avec vous, les tarifs sont encore trop chers. Mais vous avez vu dans un tableau, le prix du repas et le reste à charge de la ville. Le prix du repas : 7,44 €. Quand une famille a un quotient familial inférieur à 150 €, la ville paye 5,54 € par repas, c'est énorme, j'en conviens et donc l'objectif avec la cuisine centrale, avec cet outil qui est un outil moderne, performant qui aujourd'hui est à 1 700 repas par jour, faisons le tourner à plein pour faire 5 000 repas par jour et on diminuera le prix du repas. Mais là ce n'est pas nous qui sommes aux commandes puisqu'il y a une délégation de service public, vous le savez bien et que c'est l'AOL qui l'a. Plus on fera de repas, plus on diminuera le prix de revient du repas. Il y a le prix marchandise, bien entendu, mais pour nous le prix est élevé. Donc avec ce nouveau tarif, il y a un certain nombre de familles qui vont payer moins cher qu'initialement et c'est pour ça qu'on l'a fait.

Quand vous dites que le prix du repas à 5,05 €, sans quotient, reste élevé. Je suis d'accord avec vous. Vous voyez, nous sommes dans un débat public, je ne devrai pas tout à fait vous dire ce que je vais vous dire, mais j'assume les responsabilités qui sont les miennes et parfois elles sont difficiles à assumer, vous avez été à cette pace et vous le savez bien. Quand vous voyez qu'il y a des personnels qui paient moins que les enfants, parfois je suis intellectuellement mal à l'aise. Je vous le dis franchement.

Donc, on a essayé de rééquilibrer avec ce tarif intermédiaire, et je demande au service de vous communiquer le nombre de familles par tranche.

### **Monsieur MINGASSON**

Oui, Monsieur le Maire, je crois déceler dans vos propos, le regret que le nombre de repas distribué par la cuisine centrale, fabriqué dans la cuisine ne correspond pas à vos anticipations. Est-ce que je me trompe et qu'elle en est la raison ?

### **Monsieur le Maire**

Ecoutez, j'occupai la place que vous occupez aujourd'hui et j'ai voté favorablement pour la création d'une cuisine centrale telle qu'elle nous a été présentée. J'ai voté pour. Alors, on nous l'avait présenté comme un outil performant qui devait produire 5 000 repas par jour. Et l'objectif d'installation de l'outil a été atteint, a été réalisé. Aujourd'hui c'est comme quand vous achetez une voiture qui a six vitesses et que vous roulez toujours en quatrième. Vous n'allez pas faire le reproche au fabricant d'avoir mis six vitesses. Mais c'est bien en quelque sorte à l'utilisateur, au chauffeur de passer la cinquième et la sixième. En définitive, c'est l'exploitant, le gestionnaire de la cantine qui devrait, lui, passer la vitesse supérieure. Je vous le dis comme ça, ne me faites pas le reproche à moi, ce n'est pas nous qui avons décidé la création de cet outil, même si j'ai voté favorablement. Je ne peux pas vous répondre autre chose.

### **Monsieur MINGASSON**

Vous n'avez pas le pouvoir de décision mais vous avez le pouvoir de pression et d'influence.

### **Monsieur le Maire**

Je l'exerce, je peux vous le dire, je l'exerce. Mais ce n'est pas parce que vous exercez votre pouvoir de pression que vous allez obtenir satisfaction tout de suite. Je pense qu'il faut dans cette entreprise, c'est une entreprise qui doit avoir une démarche de rentabilité, de qualité rentabilité, donc avoir une démarche commerciale qui doit faire même du « lobbying » pour obtenir des commandes supplémentaires. Il faut le faire mais quand vous avez donné ce conseil, après si votre conseil n'est pas suivi ou partiellement suivi, vous n'y pouvez rien.

### **Monsieur MINGASSON**

Vous vous souviendrez avec moi que lorsque nous avons décidé de créer cette délégation de service public, nous étions bien d'accord, qu'il fallait que l'AOL change de mentalité et passe de mentalité de concessionnaire à une mentalité de prestataire et qu'ils vous avaient donné des assurances, des assurances apparemment aujourd'hui verbales.

### **Monsieur le Maire**

Il ne faut jamais désespérer, il ne faut jamais renoncer donc nous ne renonçons pas, et j'espère qu'on arrivera vers une capacité de production de repas, enfin une production réelle de repas supérieure à celle d'aujourd'hui. Sur ce dossier est-ce que je peux le soumettre aux votes ?

### **Monsieur CORNET**

Simplement une explication de vote, nous nous abstiendrons, certes le raisonnement de Monsieur DOSSET était tout à fait pertinent mais le rapport du pot de terre contre le pot de fer, fait que nous nous abstiendrons sur ce terrain là.

Le conseil municipal, par 30 voix pour et 9 abstentions (M. MINGASSON, Mme RAT-SQUILLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, Mme LAURENT-SAUVAGE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD) décide :

- de créer un tarif pour les ateliers du mercredi destinés aux jeunes de 9 à 14 ans de 20 € pour les jeunes de Périgueux et de 40 € pour les jeunes hors Périgueux
- de créer un tarif pour les commerçants non sédentaires présents au minimum quatre jours par semaine sur le marché de 0,65 € par jour et par m<sup>2</sup>
- de créer pour la restauration scolaire une tranche supplémentaire de 851 à 1 200 € et une tranche pour les quotients supérieurs à 1 200 €

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

### **RAPPORT N° 7 - SEMIPER - Modification de la composition du capital (rapporteur M. BOUDY)**

#### **Monsieur BOUDY**

Il s'agit d'une modification de la composition du capital, la commune de Périgueux détient 1 350 actions de la Société d'Economie Mixte du Périgord SEMIPER dont l'objet social est l'aménagement du territoire et de la construction d'équipement et de logement dans le département. Par décision de l'assemblée générale du 16 avril 2007, les actionnaires ont décidé de ne pas dissoudre la société par anticipation.

La situation comptable de cette société arrêtée au 31 décembre 2008, présente des capitaux propres à un niveau de moins de 3. 325.313,07 €. Afin de reconstituer les fonds propres de cette société, une opération concomitante d'augmentation et de réduction du capital social serait réalisée pour porter après apurement des pertes le capital à la somme de 225.000 €. Une telle opération entraînant une modification de la composition du capital social de la SEMIPER, l'accord de l'élu mandataire ne peut intervenir sans une décision de l'assemblée délibérante préalable approuvant cette modification. Aujourd'hui, le Conseil Général principal actionnaire propose d'éponger la dette. A l'issue de cette opération, le Département de la Dordogne détiendrait 11.650 actions, le nombre d'actions détenus par les autres actionnaires restant inchangés. Donc la ville de Périgueux détiendra toujours 1 350 actions. Je vous demande de bien vouloir autoriser M. Richard BOURGEOIS, maire adjoint, représentant notre collectivité au sein de la SEMIPER à voter favorablement aux décisions suivantes qui seront proposées à l'assemblée générale extraordinaire de cette société sous la condition suspensive d'une décision favorable du Département de la Dordogne sur la procédure présentée.

### **Monsieur CORNET**

Une intervention de fond sur ce dossier qui paraît peut-être anodin, mais qui à mon sens et au sens de l'opposition municipale est un élément d'importance puisque en réalité vous nous demandez aujourd'hui d'autoriser notre représentant au sein de la SEMIPER, en l'occurrence Monsieur BOURGEOIS, qui est également administrateur, et qui est vice-président de la SEMIPER, au titre des dernières élections, de permettre cette augmentation du capital en vu de la diminution qui suivra. Quand j'ai pris connaissance de cette délibération, j'ai essayé de me renseigner, d'avoir accès aux documents classiques qui sont déposés au greffe du tribunal du commerce à savoir les bilans, les rapports des conseils d'administration. J'ai découvert, à cette occasion là qu'il y avait eu une vérification de la part de la cour des comptes, et je me suis surtout aperçu de l'état catastrophique de la SEMIPER. Nous sommes dans une situation, je le dis pour mes collègues, parce que le rapport est relativement succinct sur ce terrain là, mais nous sommes dans une situation où la SEMIPER n'a quasiment plus sur l'exercice 2008 et 2007 de chiffre d'affaires puisque nous sommes sur des recettes, des produits de 733 615 € pour 2007 avec une perte de 310 000 € et nous sommes sur 2008 avec un chiffre d'affaires de 241 129 € et une perte de 1 342 767 €. C'est dire qu'on cumule depuis la constatation de la perte de plus de la moitié du capital social un déficit de 3 225 313 €, c'est à peu près le coût d'achat de la CCI – c'est de l'ironie Monsieur le Maire - donc je dirai que nous sommes dans des montants excessivement importants. Mais je reste sérieux sur le sujet parce que la question qui se pose, je le dis pour Monsieur BOURGEOIS, où nous envoyons siéger au conseil d'administration avec la responsabilité d'administrateur. Un certain nombre de confrères autour de cette table savent pertinemment la responsabilité d'un administrateur, car nous sommes en SEM, mais nous sommes régis dans le cadre des procédures collectives et de l'état de cessation de paiements, par les dispositions du code de commerce. A partir du moment où les administrateurs voteraient des augmentations, poursuivraient une activité que nous savons déficitaire, pour reprendre une expression juridique, irrémédiablement compromise, nous engageons non seulement bien évidemment notre représentant mais nous engageons aussi notre collectivité. Nous devons être sûrs que la SEMIPER ne va pas poursuivre des pertes, que demain cette SEMIPER ne sera pas dans un état de cessation des paiements. L'état de cessation des paiements, c'est vrai, c'est un peu ma spécialité de juriste, Monsieur le Maire, vous me le pardonnerez, mais c'est un actif disponible qui est devenu inférieur au passif exigible. Et quand nous reprenons le bilan de la SEM, nous nous apercevons que si on valorise tous les actifs, et on sait pertinemment aujourd'hui que la SEMIPER, sa volonté c'est de vendre ses actifs, si nous avons valorisé les actifs, nous avons entre les actifs circulants et les actifs immobilisés, nous avons un peu plus de 12. 000.000 € et nous avons toujours au 31 décembre 12.713.000 € de passif. C'est dire que nous avons un passif supérieur au montant de l'actif même si nous considérons que nous vendions l'actif au meilleur prix possible, ce qui, nous le savons est totalement illusoire. Par ailleurs, le bilan et notamment le rapport des Commissaires aux Comptes, fait état d'un certain nombre de litiges qui sont pour certains pas vraiment provisionnés, et puis on peut poser la dernière question car c'est la seule qui vaille. Est-ce-que, à la suite de cette recapitalisation, on ne va pas encore essayer de nouvelles pertes ? Est-ce-que l'activité 2009 va retrouver la voie d'une activité bénéficiaire et je dirai largement bénéficiaire ? Malheureusement, là encore, en lisant le document et les conclusions puisque c'est une obligation légale du rapport de gestion au Conseil d'Administration, il est indiqué qu'en intégrant l'impact du patrimoine et de l'amortissement des subventions perçues, ce sont au final 363 304 € de produits qui restent à capter. C'est-à-dire qu'à ce jour nous sommes encore dans une activité totalement déficitaire de la SEMIPER, alors même qu'on est en train de nous expliquer qu'il faut recapitaliser aux alentours de 3 400 000 €, puisque là aussi, cela s'appelle un coup d'accordéon. Un coup d'accordéon c'est qu'on augmente le capital pour immédiatement le diminuer d'autant et absorber les pertes, c'est une opération purement financière où le Conseil Général va y laisser 3 200 000 €. Mais nous avons, nous collectivité, même si nous n'avons que 7 ou 8 %, nous avons un poste de vice-président, nous sommes au Conseil d'Administration, et que dans l'hypothèse où nous serions embarqués dans une mauvaise voie, j'ai peur que le bateau coule avec les risques que la municipalité de Périgueux, en sa double qualité d'associé mais surtout en sa qualité de membre de Conseil d'Administration et une vice-présidence puisse être inquiétée. C'est la raison pour laquelle, je pense qu'il convient de demander peut-être plus d'éclaircissements, plus de renseignements sur la réalité économique de 2009 avant de se lancer dans telle aventure.

## **Monsieur le Maire**

C'est un dossier qui est un dossier effectivement sensible. Nous connaissons tous la SEMIPER, puisque la SEMIPER, je le rappelle, ce n'était pas sous cette dénomination mais elle a été créée entre deux villes : Sarlat et Périgueux et elle a évolué dans le temps, et d'ailleurs Périgueux était un acteur important. Aujourd'hui, nous sommes un acteur modeste puisque nous avons que 7% des parts - ça a été dit, mais je le rappelle quand même - la ville détient 1 350 actions et le prix de l'action est aujourd'hui à 11,85 €. Alors vous évoquez la situation de la SEMIPER, et sur ce point là, je n'apporterai pas la contradiction, parce que vous avez raison. Je ne vais pas vous dire que la situation est florissante. Mais à travers ceci, quelle est l'action de la collectivité qu'est le Conseil Général ? Elle a été à 2 niveaux :

1<sup>er</sup> niveau : Elle a remplacé le président. C'est un nouveau président et un nouveau directeur. Il y a un nouveau directeur avec une motivation nouvelle, avec une ambition nouvelle, avec des démarches nouvelles pour reconquérir des marchés, et c'est bien ce que l'on attend quand même de la SEMIPER. Je dois vous dire que la SEMIPER, le nouveau directeur est venu voir la ville de Périgueux en disant : « faites-moi travailler ». Pour l'instant, on n'a pas donné de travail à la SEMIPER mais je ne sais pas, peut-être qu'on pourra lui en donner.

Deux solutions : ou on recapitalise la SEMIPER et c'est l'objectif du Conseil Général à hauteur de 3 000 000 € ou un peu plus, 3 200 000 € et on abonde en fonds propres à hauteur de 225 000 € pour que la SEMIPER puisse avoir un fond de roulement pour fonctionner ou alors la SEMIPER est déclarée en cessation d'activité. Et que se passe-t-il ? Vous l'avez dit vous-même dans votre propos, il y a une situation financière qui va nous revenir et si je parle égoïstement pour la ville, quelle va-t-elle être ? Nous avons notamment sur l'îlot 53, un reste à financer, assuré par la SEMIPER chaque année de 803 000 €, donc si la SEMIPER n'existe plus, ces 803 000 €, vous êtes d'accord avec moi, nous allons devoir les financer. Mais l'arrêt des activités de la SEMIPER va laisser une enveloppe globale à la charge des collectivités à hauteur d'environ 6 000 000 € tout confondu, quand on aura vendu, les biens, etc....6 000 000 € et il y aura en fonction de nos parts à nous, sur ces 6 000 000 €, 426.000 € que nous aurons à financer. Cela veut dire 803 000 € plus 400 000 €, ça fait un peu plus de 1 000 000 €.

Bref, toujours est-il que dans l'intérêt de tout le monde, d'abord de la SEMIPER, ensuite du Conseil Général, et surtout celui de la ville, nous avons intérêt à ce que la SEMIPER reprenne force et vigueur et efficacité pour qu'elle sorte de ce pas. Donc, c'est pour ça que je demanderai au conseil municipal de voter les pouvoirs qui ont été définis tout à l'heure et qui sont transposés dans cette délibération à Monsieur BOURGEOIS, pour qu'il autorise le Conseil Général à recapitaliser pour qu'on puisse repartir en activité et qu'on se sorte de cette ornière là dans laquelle nous sommes et qui aujourd'hui, s'il y avait une cessation d'activité, nous, Ville de Périgueux, nous aurions beaucoup à y perdre.

## **Monsieur CORNET**

Deux brèves remarques, Monsieur le Maire. Ce n'est pas parce que la Ville de Périgueux ne votera pas cette délibération que la SEMIPER ne pourra pas procéder à son augmentation de capital.

## **Monsieur le Maire**

Bien sûr, bien sûr.

## **Monsieur CORNET**

Nous avons que 7%, et le quorum étant les trois quarts, je dirai que ce n'est pas parce que la Ville de Périgueux ne le fait pas que l'opération ne se fera pas.

Nous sommes engagés sur un certain nombre d'opérations au titre de caution à la SEMIPER et nous n'avons pas non plus à participer, c'est pour ça que je vous faisais un signe de tête tout à l'heure, à hauteur de ce que nous détenons dans le capital social, on n'aura pas 7% de pertes, si jamais demain il y a une difficulté, nous aurons simplement les engagements pris au titre de cautionnement de la SEMIPER.

Sur l'îlot 53, nous avons en face de nous quand même un patrimoine immobilier. Certes il y a un financement, on sait d'ailleurs la difficulté d'une collectivité à ce jour, c'est la collectivité de Saint-Astier qui a été dans l'obligation à la suite de la Cour des Comptes de rendre, rembourser des avances de crédits baux, et je connais bien le dossier, je me suis « tapé » le rapport donc nous sommes ...

## **Monsieur le Maire**

Je sais que vous le connaissez bien.

## **Monsieur CORNET**

...nous sommes dans des collectivités qui ont aujourd'hui des difficultés. Il y a 2 solutions : soit on dit demain ça sera mieux, et on pense que ça sera mieux et il faut y aller, soit on dit attention, il y a un véritable risque, on sait aujourd'hui

où se situe la perte, demain on ne le saura pas. Quand je vois l'évolution dangereuse – parce que l'on a déjà recapitalisé une fois - je dis qu'aujourd'hui il y a un véritable danger pour la collectivité que nous représentons et c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette augmentation.

### **Monsieur le Maire**

D'accord. Je vous donne la parole Monsieur MINGASSON, mais permettez-moi de préciser qu'il y a un élément important aussi que je n'ai pas signalé, mais qu'il faut que je vous donne, c'est la fin de l'activité d'ingénierie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. de la DDE. Ce qui veut dire qu'il va y avoir un peu plus de place sur le marché, j'ai la faiblesse de penser que la SEMIPER a la volonté de saisir cette opportunité, après est-ce qu'elle réussira ?

### **Monsieur MINGASSON**

Il ne peut pas y avoir de restructuration et de recapitalisation sans plan d'assainissement. Mais ce n'est pas parce qu'on a nommé un président et un directeur que l'affaire est faite. Il me semble que notre représentant au conseil de la SEMIPER, qui ne peut pas se résoudre simplement à être un représentant « fantoche ». Il a un faire valoir, doit exiger la production d'un plan d'assainissement, en bonne et due forme. Si nous avons une pression à apporter, c'est sans doute là. Et ceci doit-être articulé de façon convaincante.

### **Monsieur le Maire**

Je prends beaucoup de précaution car c'est un sujet sensible, ce sujet est difficile. Mais je sais, je ne pourrais pas vous donner le nombre exact, mais si vous le voulez on pourra le trouver, il y a eu déjà une diminution ou un allègement de la masse salariale de manière importante, ce qui veut dire qu'on est bien dans la dynamique dans cette opération-là. On ne nous demande pas une recapitalisation sans rien faire, sans bouger, il y a une diminution importante de la masse salariale. Je préfère un directeur avec 15% de plus s'il est efficace plutôt que 15 % de moins et qu'il ne soit pas compétent.

Le conseil municipal, par 30 voix pour et 9 contre (M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, Mme LAURENT-SAUVAGE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD), autorise Monsieur Richard BOURGEOIS, Maire Adjoint, représentant la collectivité au sein de la SEMIPER, à voter favorablement aux décisions suivantes qui seront proposées à l'assemblée générale extraordinaire de cette société, sous la condition suspensive d'une décision favorable du Département de la Dordogne sur la procédure présentée :

- augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 3 450 313,07 € par émission de 291 360 actions nouvelles émises au pair et réservées au Département de la Dordogne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Département de la Dordogne ;
- réduction concomitante du capital social ainsi augmenté, par apurement des pertes, par annulation de 291 360 actions au profit du Département, soit une réduction de 3 450 313,07 €, le Département supportant seul, en tant qu'actionnaire majoritaire, l'apurement des pertes antérieures à hauteur de ce montant.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

### **RAPPORT N° 8 - Communauté d'Agglomération Périgourdine - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) (rapporteur M. BOUDY)**

### **Monsieur BOUDY**

La commission d'évaluation de transferts de charges, a été mise en place dans les établissements publics de coopérations intercommunales, faisant application du régime de la taxe professionnelle unique. Cette commission a pour seule et unique mission de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées à l'établissement public et prend en compte deux types de dépense. Des dépenses de fonctionnement non liées à un équipement et des dépenses liées à des équipements afférant aux compétences transférées. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la CAP a décidé d'étendre ses compétences aux études et travaux pour l'aménagement, la réhabilitation, l'entretien de la Beauronne et ainsi a pris la place des communes de Chancelade, de Château l'Evêque, et de Périgueux au sein du syndicat intercommunal pour la revalorisation de la Beauronne qui a un projet de travaux sur les bords de cette rivière. Réunie le 4 juin 2009, par la CAP, cette commission a établi un rapport faisant état du calcul des charges de fonctionnement transférées, la charge moyenne des trois derniers exercices s'élève à 331 € pour la ville de Périgueux, cette somme sera déduite du montant de l'attribution de compensation, je vous propose donc d'approuver le rapport de cette commission locale.

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges a été adopté à l'unanimité.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

**RAPPORT N° 9 - Quartier du Puyrousseau : aménagement pluvial - Réseau de collecte des eaux pluviales - Autorisation de signer l'avenant au marché passé avec le groupement d'entreprises ERCTP / CASTELLO (rapporteur M. BOURGEOIS)**

**Monsieur BOURGEOIS**

Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant au marché des entreprises ERCTP-CASTELLO. La délibération du 09 décembre 2008, avait autorisé le Maire à signer avec ces entreprises un marché pour la 2<sup>e</sup> tranche de régulation des eaux pluviales du quartier du Puyrousseau qui portait sur la réalisation du réseau de canalisation des eaux vers le bassin d'orage. En cours de réalisation du chantier, certaines adaptations et améliorations du projet initial ont été faites. Ce sont des travaux supplémentaires de réalisation de trottoirs et de caniveaux pour la sécurisation, de la circulation des piétons et l'amélioration de la collecte des eaux de ruissellement. Sur un montant initial de 369 196,23 €, ces travaux entraînent une plus value d'environ 8,50 % soit 31 270,62 € TTC. Il conviendrait de passer un avenant avec le groupement d'entreprise ERCTP-CASTELLO, pour intégrer ces modifications et prolonger d'un mois le délai d'exécution des travaux. Le projet d'avenant a été soumis à la commission municipale d'appel d'offres dans sa séance du 14 septembre 2009. Elle a émis un avis favorable. C'est pourquoi je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec le groupement ERTCP-CASTELLO pour la 2<sup>e</sup> tranche de travaux régulation des eaux pluviales du quartier du Puyrousseau et prolonger d'un mois le délai d'exécution.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec le groupement E.R.C.T.P./CASTELLO pour la deuxième tranche de travaux de régulation des eaux pluviales du quartier du Puyrousseau pour un montant de 31 270,62 € TTC ;
- de prolonger de un mois le délai d'exécution des travaux.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

**RAPPORT N° 10 - Redynamisation durable du quartier de la gare - Mise à l'étude - Demandes de subventions (rapporteur M. BOURGEOIS)**

**Monsieur BOURGEOIS**

Il s'agit de la redynamisation durable du quartier de la gare. Le quartier de la gare qui porte les enjeux des secteurs de la Font Pinquet, du Bassin, de Saint-Martin, des 4 chemins, et de Plumancy. Ce quartier, bien sûr, est l'une des entrées principales de la ville et de l'agglomération. Toutefois, celui-ci a subi de multiples transformations qui constituent des enjeux de la ville centre de l'agglomération périgourdine. Le quartier devenu l'un des sites à projets de la ville avec entre autres le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et de l'agglomération avec le projet de pôle multimodal et autres projets portés par des acteurs privés. La ville de Périgueux a décidé d'interroger le devenir du quartier de la gare en y pensant un projet de redynamisation durable et partagé entre les différents secteurs constituant le quartier de la gare.

Cette étude pourrait s'inscrire dans un dossier FEDER 2 pour bénéficier d'un financement européen et aussi au titre de la politique de la ville peut-être et de développement durable se voir attribuer une aide financière de la Région. Cette étude doit aboutir à un programme d'actions garantissant pérennité à l'amélioration du quartier par l'élaboration d'un diagnostic partagé, rassemblant les différents acteurs du quartier de la gare. La valorisation d'une participation active des habitants du quartier. L'élaboration d'un projet global de quartier répondant aux enjeux du développement durable et intégrant donc les dimensions urbaines, sociales, économiques, environnementales et participatives et aussi par la définition d'un programme cohérent répondant aux enjeux du quartier. Cette étude devra permettre, d'étudier, d'approfondir, de développer une analyse les composantes du quartier, de mettre en perspectives des orientations en matière d'évolution de la ville, de définir une stratégie de développement durable et responsable sur le quartier, d'intégrer et de coordonner les différents projets menés sur le quartier en matière urbaine, sociale et économique, d'envisager et de disposer d'un mode renouvelé les gestions urbaines. L'étude sera confiée après consultation sans formalités à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire à même d'appréhender les différents points énoncés ci-dessus.

## **Monsieur le Maire**

Nous sommes ici, sur un grand projet. Sur un projet à long terme, bien entendu, nous ne sommes pas sur un projet à 4 ou 5 ans, c'est un projet à l'horizon 2020 au moins. Ce quartier, tout le monde le connaît, un quartier sensible, un quartier qui a des potentialités, et un quartier où il y a la gare. La gare qui, à l'avenir, va avoir un trafic plus important puisque vous savez déjà que dans le cadre du « déplacement urbain » fin 2011, 2013, il y aura des TER supplémentaires et que je ne renonce pas, que je ne désespère pas, et je dirai même que j'espère voir l'arrivée des voitures TGV à Périgueux à l'horizon 2020. Il y a aussi aujourd'hui des espaces inoccupés pour lesquels nous devons avoir une attention particulière. Je pense bien entendu, à la SEITA, mais il y a déjà un projet avec Domofrance de 250 logements, il y a le projet de la SERNAM, 4 hectares et demi environ, qui sont une friche industrielle et où il y a des potentialités d'exploitation à vocation économique à développer. Il y aussi une activité industrielle qui est aujourd'hui portée par l'entreprise Crown, j'espère que cette entreprise trouve son épanouissement ici, et peut-être qu'il faut que dans le cadre de cette étude, on l'interroge afin de voir ses objectifs, ses perspectives de développement, de maintien d'activité, bref, il faut que l'on travaille sur tout ce quartier. Alors, c'est pour cela que l'on a pensé qu'il était bon de lancer une étude, ce n'est pas bien sûr de l'aménagement que l'on fait, on n'est pas encore au moment de l'aménagement, mais c'est une étude qui va nous dire les aménagements à faire, les plus judicieux, cette gare qui va être un pôle de déplacement fort, comment il faut organiser les arrivées des bus, les départs des bus, les voies cyclables etc.

Donc on a décidé de rédiger ce cahier des charges et bien entendu, pour financer cette étude d'environ 100 000 €, c'est quand même pour vous dire si elle est lourde et on va essayer de solliciter quelques fonds européens. Naturellement, on essaiera d'être financé au maximum de nos possibilités. Je voulais insister sur la dimension et l'importance de cette étude et de ce quartier qui mérite notre attention et je sais qu'elle sera d'ailleurs partagée.

## **Monsieur MINGASSON**

Comme vous, nous sommes tout à fait conscient de l'importante prospective qui à moyen terme peut effectivement être la première pierre d'un remodelage du tissu urbain de Périgueux.

Ceci étant dit vous me permettez d'une part de relever le style alambiqué de ce rapport, mais surtout je dirais le caractère ambiguë du vocabulaire, je prendrai deux exemples : un concernant la procédure envisagée et d'autre part l'ambition des lieux.

Sur le premier point, Monsieur le Maire, il est dit que cette étude sera confiée après consultation sans formalité. Je sais bien que récemment, on a relevé les seuils permettant d'avoir accès aux procédures allégées, mais est-ce que la formalité « consultation sans formalité » fait partie des procédures dûment recensées dans le « code des marchés publics » ? Est-ce à dire que vous avez l'intention de ne procéder à aucune publicité, à aucun appel à la concurrence ? Si c'est le cas, je crois que c'est réservé à des études dont le montant financier est relativement modeste et en tout cas ne correspond certainement pas aux 100.000 € que vous venez de citer Monsieur le Maire.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'ambition de l'étude, franchement on ne sait pas très bien, s'il s'agit d'une étude sur le quartier ou sur la ville ? Mais j'en veux pour preuve que l'objet de cette étude où l'on nous dit qu'il s'agirait de mettre en perspectives des orientations en matière d'évolution de la ville, encore une fois de quoi nous parle-t-on ? Est-ce que vous parlez du quartier, ou de la ville ? Je comprends bien qu'on pourrait méthodologiquement concevoir une stratégie qui consisterait à partir d'une expérimentation dans un quartier d'extrapoler sur l'ensemble du tissu urbain. Mais alors dans une telle perspective, qu'en est-il de tout ce que nous avons fait au Gour de l'Arche ? Moi, je croyais que le Gour de l'Arche, c'était la vitrine de ce qui était le développement durable d'un quartier. Est-ce que vous mettez une croix dessus, on n'en parle plus, on parlera que de ce qu'on fera à la gare ? En d'autres termes, le contexte de cette étude, son ambition me paraît particulièrement ambiguë.

Maintenant dernier point, le financier réapparaît Monsieur le Maire, je vous remercie d'abord de nous dire quel est le montant envisagé de cette étude, ce n'était pas dans le rapport, vous l'avez dit dans une conférence de presse, merci pour cette information mais 100.000 € ce n'est quand même pas « pinuts », et on dit que néanmoins ça se trouve dans le budget primitif. Franchement, ça me paraît assez étonnant et je dirai même que j'en doute, je ne sais pas où sont c'est 100.000€ dans le budget primitif dont on a vu tout à l'heure qu'il n'y avait pas lieu de l'ajuster, ni de l'augmenter.

## **Monsieur le Maire**

Je veux quand même vous dire deux petites choses, Monsieur MINGASSON, d'abord je vous invite à consulter le site de la ville et vous y trouverez l'appel à candidature et la publicité pour cette offre, pour la consultation. Elle y est depuis déjà un mois et demi, on peut même vous dire qu'on a eu des réponses et dans ces réponses on n'a pas pleine et entière satisfaction encore. On travaille dessus, vous nous demandez et vous avez raison d'être exigeant, d'être attentif pour que cette étude soit une véritable étude et qu'elle n'ait pas un côté fort dans un sens social, et faible dans le domaine économique. Je suis attaché au développement économique de ce quartier donc nous sommes très vigilant.

Il y a le cahier des charges qui commande cette mise en concurrence, cet appel à concurrence et à compétition entre les cabinets. Je vous invite donc à le consulter sur le site internet de la ville et si vous n'arrivez pas à la trouver, on vous indiquera les modalités à suivre.

**Monsieur MINGASSON**

Mais reconnaissez avec moi, Monsieur le Maire, qu'une consultation sans formalité, est trompeuse.

**Monsieur le Maire**

Non, mais c'est la règle, c'est quand même vos amis au gouvernement qui par une modification de la loi récente ...

**Monsieur MINGASSON**

... je n'ai pas d'amis au gouvernement.

**Monsieur le Maire**

J'en prends acte mais c'est ce gouvernement qui a modifié la procédure et elle s'applique. Donc nous appliquons les procédures tout simplement et n'y voyez pas là une ironie, une cachoterie particulière.

Informez-vous, allez sur le site, et vous trouverez les éléments. Par contre, je suis surpris que vous disiez « je ne sais pas de quoi on parle, du quartier, de la ville », mais le quartier de la gare - à moins que cela vous ait échappé - fait parti de la ville de Périgueux et pour nous il y a continuité, pour nous c'est un tout. Bien entendu que c'est une étude spécifique au quartier de la gare élargi, mais il faut bien regarder ce qui se passe à côté, ce n'est pas un îlot isolé, et enfin sur le Gour de l'Arche, la procédure continue, la procédure est en route et ce quartier avance à son rythme, les consultations vont avoir encore lieu. Il y a deux ateliers citoyens qui vont se réunir dans les jours à venir, il y a un déplacement qui est prévu dans une médiathèque, pour que les gens examinent les conditions d'exploitation de gestion d'une médiathèque, puisque vous savez qu'il y a un projet de médiathèque. Le dispositif réseau de chaleur bois est en route, les architectes travaillent sur le projet. Le quartier du Gour de l'Arche avance, le dossier avance et je vous l'accorde, c'est un travail obscur, mais vous le savez comme moi, c'est le travail nécessaire avant l'ouverture d'un chantier. C'est le travail d'ingénierie qui est nécessaire. Et, moi je n'ai qu'une impatience et une grande impatience, c'est de vous inviter avec tout le conseil municipal à venir à la pose de la première pierre, parce que les gens ont trop attendu dans ce quartier, ils n'en peuvent plus d'attendre. Des commerçants chaque fois que j'y passe et j'y passe souvent, me disent « alors vous nous aviez dit que cela commencerai bientôt»

J'ai dit oui, cela va commencer en 2010 et je vous dis que les premiers habitants viendront en 2011. Ne soyez pas inquiet, le quartier du Gour de l'Arche avance, mais il faut que nous passions à la réflexion organisée, une réflexion longue sur le quartier de la gare.

**Monsieur LE VACON**

Je prends acte Monsieur MINGASSON que vous n'avez pas d'amis au gouvernement, décidément vous me plongez dans une abîme de perplexité à force de savoir où est le Modem ...

**Monsieur MINGASSON**

Plongez dans l'abîme ...

**Monsieur LE VACON**

... je plonge, je plonge, ne vous inquiétez pas. Cette étude sur le quartier de la gare a une dimension stratégique, je préférerais qu'on parle au sein du conseil municipal, plutôt que de problèmes de procédures, de l'avenir de ce quartier. Il y a une chose qui est incontestable, la réussite du PDU, que ce soit pour les habitants de la ville de Périgueux avec les problèmes de circulation, avec les problèmes de stationnement et de déplacement passe par un aménagement au niveau du quartier de la gare. C'est valable pour les habitants de Périgueux, c'est valable pour les habitants de la CAP. Et quand je dis la CAP, c'est la CAP élargie.

**Monsieur CORNET**

Avec Boulazac.

### **Monsieur le Maire**

Je pense que vous avez raison, bien entendu, il faut Boulazac, bien sûr Monsieur CORNET, on ne peut rien faire sans la ville de Boulazac.

### **Monsieur LE VACON**

Il ne vous aura pas échappé que Boulazac est au sein de Péribus et que Péribus se porte manifestement bien, on peut avoir des coopérations normales, régulières et tranquilles en laissant à chaque commune le soin de décider librement de son avenir. La réussite du PDU, ça passe par la rénovation du quartier de la gare. C'est un quartier au même titre qu'un certain nombre de quartiers de Périgueux qui se sentent délaissés, et je crois qu'il faut qu'on s'en préoccupe. Quand on voit l'aménagement des centres villes en France, il y a une ville qui est en retard à ce niveau là par rapport à sa gare, c'est Périgueux. Il faut qu'on s'en préoccupe, c'est un cheval de bataille énorme, y compris pour le développement du service public ferroviaire, y compris pour le développement de Péribus. Donc qu'il y ait une étude, et qu'on parle enfin au sein de ce conseil municipal de l'avenir de Périgueux, des ambitions qu'on peut avoir sur des points précis, comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, avec le souci de l'économie, avec le souci de l'entrée de ville. C'est un projet global et cohérent. Je crois que c'est une bonne chose, et de grâce, Monsieur MINGASSON, arrêtons d'opposer des quartiers, ayons une stratégie globale de développement de l'ensemble des quartiers et de façon harmonieuse.

### **Monsieur le Maire**

Sur les aspects budgétaires, vous savez que nous avons budgété 135 000 € sur l'article 617 et la ligne F 824 en fonctionnement pour des études, ces 135 000 € sont inscrits au budget 2009. Je pense que cette ligne sera consommée dans sa totalité, on paiera et on inscrira au budget primitif 2010 sur la ligne des études encore des sommes qui permettront de financer la fin de cette étude.

### **Monsieur MINGASSON**

L'aigle de Meaux - ce n'est pas Monsieur Copé - disait ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. C'est justement parce que je crois que le quartier de la gare est trop important pour que l'on reste dans cette confusion. Vous ne m'ôtez pas de l'idée - et je m'en excuse - qu'en réalité en regardant le vague des termes employés dans ce rapport, en réalité vous ne savez pas ce que vous voulez y faire.

### **Monsieur le Maire**

Alors, permettez-moi de vous dire, que si je savais ce qu'il fallait faire, je ne ferai pas d'étude. Si on fait une étude, c'est bien justement pour définir un projet global, un projet cohérent, un projet dynamique qui réponde à l'attente des besoins de tous les citoyens. Oui, vous avez raison, je ne sais pas exactement la configuration qu'aura en 2020 le quartier de la gare. Mais si vous le savez, dites-nous le, vous allez nous faire économiser 100 000 €. Demain matin, on se met au travail tous les deux si vous voulez, moi je me lève de bonne heure et donc je vous invite ici à 7 heures et on travaille ensemble. Arrêtez de vous alimenter en mots qui derrière ne représentent rien, vous voyez bien qu'il faut faire des études, vous le savez.

### **Monsieur MINGASSON**

Vous n'êtes pas très gentil là parce que l'un et l'autre, nous sommes dans l'univers des mots, vous comme moi. Ceci dit je ne vous demande pas de savoir ce que vous voulez faire dans le quartier de la gare, ce que j'aimerais c'est ce que vous sachiez ce que vous allez demander à votre consultant et je prétends que vous ne le savez pas.

### **Monsieur le Maire**

On le sait et vous le savez très bien, mais là on est dans un jeu de rôle, parce il y a des échéances électorales à venir et que vous voulez vous faire remarquer, et vous démarquer un peu de certaine façon, moi ça ne me gêne pas. Vous pensez bien que sur une étude comme ça, il y a un cahier des charges qui est rédigé, et qu'ici dans ce rapport, ce n'est qu'une synthèse, nous n'avons pas mis le cahier des charges complet. Je vous invite franchement à aller sur le site internet. On peut vous l'envoyer d'ailleurs, on vous l'enverra ...

### **Monsieur MINGASSON**

Je suis un des rares utilisateurs du site comme vos services me le disent ...

## **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Des avis contre ce dossier ? Des abstentions ? Vous voulez un délai de réflexion Monsieur MINGASSON ?

## **Monsieur MINGASSON**

Non, je réfléchis vite Monsieur le Maire, je suis d'accord pour approuver.

## **Monsieur le Maire**

Merci.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le lancement d'une étude de redynamisation durable du quartier de la Gare
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces requises pour la réalisation de ce dossier
- de solliciter les différents partenaires, dont notamment l'Union Européenne (FEDER) et le Conseil Régional, pour l'attribution de subventions ;
- de décider que le financement des dépenses afférentes aux participations financières de la Ville sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget primitif.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 11 - Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) - Définition des modalités de concertation sur le quartier de Vésone - La Cité** (rapporteur M. BOURGEOIS)

## **Monsieur BOURGEOIS**

La municipalité de Périgueux a décidé de 2008 la mise à l'étude de cette ZPPAUP sur le quartier de Vésone. C'est un élément moteur de la planification urbaine de la ville. C'est vu comme un outil de gestion et de mise en valeur du patrimoine. Il ne peut être efficace que s'il est compris par la population et appréhendé comme un moyen de valoriser le quartier. Pour échanger avec les habitants et les associations du quartier, être à l'écoute des interrogations et des suggestions de ces derniers, assurer une information continue sur le projet, la municipalité de Périgueux entend de mettre en place des instances de concertation et d'échange réunissant les différents partenaires du projet. Cela pourrait prendre la forme :

- d'expositions qui seraient des moyens d'explicitier les enjeux et d'échanger autour des avancées de l'étude, ces expositions pourraient être itinérantes avec affichage dans les lieux opportuns sur le quartier, selon l'opportunité et l'intérêt,
- d'ateliers citoyens pour conforter la concertation et permettre aux acteurs du quartier de s'impliquer de manière directe à la démarche et de s'approprier des résultats du projet
- de communiquer sur les supports communaux : des éléments écrits et graphiques seront insérés dans le journal municipal ou feront l'objet de publications particulières afin d'informer le public de l'avancement de l'étude.

Il sera fait une synthèse de cette concertation qui sera présentée en conseil municipal lors de l'adoption du programme.

## **Monsieur MINGASSON**

Il est dit au 3<sup>ème</sup> paragraphe avant la fin « il sera fait une synthèse de cette concertation qui sera présentée en conseil municipal lors de l'adoption du programme ». Franchement, c'est une affaire très importante et je suis de ceux qui pensent que c'est sans doute un des chantiers d'avenir qui peut beaucoup faire pour modeler à nouveau le visage de Périgueux. Mais je crois que le résultat de cette concertation doit être présenté au conseil municipal avant l'adoption du programme et non pas lors de l'adoption du programme. Mon voisin a fait des commentaires à propos de concertation dans la presse récemment, je ne peux pas dire que je partage ce qu'il a dit ou pas mais quand même, là, la concertation doit être préalable à la décision et non pas concomitante

## **Monsieur le Maire**

La concertation aura lieu puisque vous voyez les phases qui sont développées donc je vous invite à vous associer à ces différentes phases qui seront mises en œuvres pour la concertation.

J'étais à Bayonne il y a quelques jours, à l'occasion de la réédition du guide Gallimard sur le patrimoine qui a été pilotée par les 126 villes d'art et d'histoire.

Le maire de Bayonne nous a reçu, il nous a fait visiter une partie de sa ville notamment sur le thème des escaliers et des passages intérieurs, ce qui était d'un grand intérêt et il y a un certain nombre de villes d'art et d'histoire en Aquitaine qui sont elles aussi accompagnées par des ZPPAUP. Nous avons eu une discussion sur cette thématique-là et nous avons tous été d'accord pour dire que cela présentait un grand intérêt pour la ville, même si parfois c'est contraignant pour les propriétaires ou les riverains, car cela peut présenter parfois des inconvénients. J'ai proposé - et l'idée a été reprise - que nous puissions organiser à Périgueux, l'année prochaine, une journée sur le patrimoine avec les villes d'Aquitaine qui sont classées ville d'art et d'histoire et qui ont des secteurs sauvegardés ou des ZPPAUP pour que nous puissions échanger et mieux connaître nos villes, ceci pour aller dans le sens que vous venez d'évoquer Monsieur MINGASSON. Au-delà de votre observation qui est une observation de forme, vous pourrez venir dans les différents groupes de travail vous exprimer, Monsieur MINGASSON, de manière libre et entière sur la construction du contenu de la ZPPAUP.

### **Monsieur MINGASSON**

Néanmoins pour contribuer à l'adoption unanime de ce rapport, est-ce que vous trouveriez déplacé de dire « il sera fait une synthèse de cette concertation qui sera présentée au conseil municipal avant l'adoption du programme », ça vous chiffonne à ce point de dire avant plutôt que lors ? Pour un maire qui aime la concertation, c'est quand même très délicat, je comprends.

### **Monsieur le Maire**

Concrètement ça veut dire quoi ? Vous êtes dans le flou ...

### **Monsieur MINGASSON**

... non, c'est un projet très important. Vous allez faire une concertation dont vous avez l'intention de tenir compte lorsque le conseil municipal adoptera le programme. Je trouverai normal qu'il soit fait rapport de cette concertation avant que nous prenions notre décision et non pas le jour où vous arrivez en conseil municipal en disant « voilà le résultat de la concertation, ça vous va ou pas, mais c'est comme ça ».

### **Monsieur le Maire**

La preuve que non puisque l'on concerta, on va sur le terrain, on associe la population, vous en faites partie de la population, vous êtes un acteur de la ville quand même !

### **Monsieur MINGASSON**

Je trouverai normal que nous ayons une discussion au conseil municipal avant de prendre une décision.

### **Monsieur le Maire**

Mais on l'aura avant le vote. Vous voulez deux conseils municipaux sur ce sujet ? Et bien écoutez on fera deux réunions du conseil municipal. On va corriger on mettra avant.

### **Monsieur MINGASSON**

Parfait Monsieur le Maire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de mettre en place une concertation au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme pour l'étude préalable à la mise en place de la ZPPAUP d'après les objectifs et selon les modalités précédemment exposées ;
- d'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à signer toutes les pièces requises pour la mise en œuvre de ces démarches ;
- de verser la somme dévolue à cette mission comme définie dans la convention signée entre les deux parties (1 376,82 € HT).

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 12 - Aménagement d'une aire de camping cars rue des Prés - Demandes de subventions (rapporteur M. BOURGEOIS)**

### **Monsieur BOURGEOIS**

Actuellement, Périgueux accueille les campings cars sur les quais de l'Isle au pied de la cathédrale Saint-Front. Une aire de service a été aménagée et les autocaravanes séjournent à proximité sur un parking mal adapté et même dangereux parfois parce que la rivière est toute proche. La proximité de la cathédrale également pose problème puisque ça a un aspect esthétique qui est relativement déplorable dans la vision de la ville en provenance de la route de Bergerac. La conjonction de tous ces éléments nous a fait réfléchir sur l'aménagement d'un lieu dédié et spécialement aménagé pour recevoir ces caravanes. Pour ce faire, une délibération du conseil municipal du 9 décembre 2008 a décidé l'acquisition d'un terrain d'environ 4 000 m<sup>2</sup> rue des Prés, idéalement situé en bord de l'Isle, dans une zone calme à proximité immédiate du centre ville. Il est desservi par la voie verte et offre un lieu de promenade et un accès facile au secteur touristique au moyen de modes de déplacement doux dans un souci de développement durable. Cette aire offrira aux campings cars une quarantaine d'emplacements de stationnement réservé ainsi que 8 places en extérieur pour les véhicules légers. La sécurisation se fera par le plateau traversant depuis la voie verte en aménageant une zone trente. L'aire fera l'objet d'un traitement paysager renforcé avec de nombreuses plantations pour offrir de l'ombre et un agrément floral, ça permettra également d'offrir un écran par rapport aux bâtiments qui sont juste à côté. Les aires de stationnement et la voirie feront l'objet d'un traitement spécial pour une meilleure intégration dans l'environnement. La gestion des eaux de pluie et de ruissellement sera également prise en compte. Bien entendu l'équipement inclura une aire de service aux normes un mobilier spécifique donnera du confort : tables, bancs, corbeilles et des bornes pour garer les vélos en toute sécurité. Dans un souci de développement durable, l'aire sera équipée de WC secs et des containers pour le tri sélectif des déchets ménagers. L'équipement sera complété par une aire de jeux destinée aux enfants des campings cars mais aussi du quartier et d'un canisite. Le montant des travaux s'élève à la somme de 408 506,75 € HT auquel il convient de rajouter les 130 000 € nécessaires pour l'acquisition du terrain. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Aquitaine ainsi que tout organisme et collectivités susceptibles de contribuer au financement de ce projet.

### **Monsieur CORNET**

J'ai bien noté que la décision qui nous était demandée aujourd'hui c'est de solliciter une aide financière de la Région, puisque que le principe a d'ores et déjà été acté lors d'un précédent conseil municipal. Simplement, là encore nous l'avions indiqué, mentionné, lorsqu'il y a eu le débat, à notre sens, l'endroit qui est susceptible d'accueillir ces caravanes n'est pas le meilleur endroit. Cela va déplacer un certain nombre de nuisances. Vous disiez aujourd'hui que la rue des Prés était un secteur calme et tranquille, vous avez eu comme moi les échos, les remarques des riverains qui pour certains sont à quelques mètres de l'aménagement et si ce secteur était effectivement calme et tranquille à une époque, je pense que cela risque de changer en fonction de l'activité que vous voulez y mettre.

Ma seconde remarque porte plus sur le fond, vous mentionnez dans votre rapport qu'il convient de déplacer les campings cars qui se situent sur les quais parce que cela serait tout à fait inesthétique et que dans ce secteur il convient que nous respections ce qui se passe autour de la cathédrale. Mais vous enlevez ces campings cars des quais pour y mettre quoi ? Vos adjoints nous répondent, pour y mettre des voitures. En conséquence, je ne vois pas ou peu quelle est aujourd'hui la motivation réelle de retirer des campings cars dont tout le monde s'accorde à dire, les commerçants en premier lieu, qu'ils sont apporteurs d'un pouvoir d'achat relativement important en centre ville et notamment dans les commerces qui se situent rue de la Clarté, rue Limogeanne et aux alentours des deux places de la Clautre et du Coderc. J'ai lu que le parking de surface Mauvard et que les aménagements autour de la cathédrale seraient prévus probablement en fin de mandat. Nous sommes aujourd'hui en 2009, vous voulez réaliser cette aire de camping cars qui quand même dans un budget n'est pas neutre puisque nous sommes pratiquement à 500 000 €. N'y aurait-il pas lieu là encore de faire en ce moment quelques économies, vous allez à mon avis en avoir besoin, et de travailler sur l'accueil des campings cars au même moment où nous restaurerons les abords de la cathédrale du quartier de Saint-Front et nous travaillerons réellement sur les parkings et le déplacement autour de la cathédrale. Il ne me semble pas aujourd'hui opportun de créer cette aire parce que cela va créer la zizanie, mettre la pagaille dans un quartier calme. Dépenser 500 000 € pour aller transférer des campings cars et mettre à la place des voitures place Mauvard et tout cela en attendant si je puis dire un aménagement plus concerté, je pense que nous mettons un peu la charrue avant les bœufs. Là encore, cette décision pourrait être plus judicieuse dans le cadre d'un aménagement complet, global autour de la cathédrale.

### **Monsieur le Maire**

C'est votre point de vue, il vous appartient, il est respectable. Je voudrais vous dire, Monsieur CORNET, et vous renvoyer à la lecture du budget primitif 2009 où il y avait ce que l'on appelle le plan pluri annuel d'investissement, où il y a un schéma qui est tracé et des prévisions qui sont faites.

Nous ne gérons pas la ville en fonction de vos commentaires souvent malheureux et de petit niveau. Nous gérons en fonction de nos choix, de nos programmes établis et ce n'est pas parce que vous dites certaines choses que l'on suit.

L'aménagement du parking de surface place Mauvard, se fera quand les travaux de Domofrance seront terminés, puisqu'il va y avoir la construction d'immeubles qui démarre, ensuite nous aménagerons le parking de surface. Nous avons eu l'opportunité d'acheter le terrain CIMEG qui était une friche, qui était un désert, où il y avait des rats, des serpents, un terrain qui n'était entretenu par personne. Nous avons choisi d'y installer les autocaravanes.

Vous évoquez une baisse du chiffre d'affaires des commerçants, très honnêtement, je ne le pense pas, ce n'est pas ce que l'on me dit. Certains me disent même, des campings caristes avertis, qu'avoir un lieu réservé aux campings cars, aménagé, agréable, avec des équipements, sera le bienvenu à Périgueux comme il y en a dans d'autres villes d'ailleurs, donc c'est ce que nous faisons.

Il est vrai, je vous l'accorde, que nous n'avons pas intégré dans ce mandat la rénovation des quais, contrairement à ce qui avait été fait avec l'équipe précédente, dans le cadre d'un investissement avec un parking souterrain - je le rappelle qui était estimé à 15 millions d'euros - nous ne l'avons pas fait et tant que nous n'aurons pas aménagé les quais, plutôt que de fermer cet espace, il sera réservé au stationnement. Je dois même vous dire, vous qui êtes tant attaché au commerce, y compris au commerce des marchés, que les commerçants qui viennent de loin les samedis et mercredis nous demandent des emplacements réservés pour qu'ils puissent garer leur véhicule quand ils ont constitué leurs étals. Donc ils voient plutôt d'un bon œil les quais comme parking disponible. Mais nous ne sommes pas sur l'aménagement des quais, nous sommes sur l'aménagement d'une aire de stationnement des autos caravanes et nous demandons des subventions.

Je vais vous dire, franchement j'espère que cet aménagement sera terminé à la fin de l'année. Je pense que l'on peut faire le constat et actuellement c'est très visible, si vous passez sur les quais dans la journée, vous verrez que c'est un alignement extrêmement important de véhicules qu'il y a tous les matins, toute la journée et tous les soirs en bas de la cathédrale et que ça n'a pas forcément un aspect esthétique ou une valorisation de la cathédrale exceptionnelle.

### **Monsieur CORNET**

Et dans l'hypothèse où comme cet été nous avons eu jusqu'à 60 70 campings cars à Périgueux, où iront-ils stationner ?

### **Monsieur le Maire**

Je ne sais pas s'il y a eu 65 ou 70 campings cars. J'ai demandé à ce qu'on les compte et on pourra vous donner le chiffre. Mais là encore le comptage n'a pas démarré en plein mois d'août. Où vont-ils aujourd'hui ? Parce que la capacité d'accueil est de combien sur les quais ? Peut-être qu'il y en a 50-60. Vous savez, j'ai vu un camping car l'autre jour sur les allées Tourny où les gens s'étaient installés, c'est qu'ils n'avaient certainement pas trouvé de places ailleurs. Que voulez-vous faire ? C'est comme ça. On verra, on fait 40 places, ce n'est déjà pas mal.

Le conseil municipal, par 30 voix pour et 9 abstentions (M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLIER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, Mme LAURENT-SAUVAGE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD), décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Aquitaine, ainsi que de tout organisme et collectivités susceptible de contribuer au financement de ce projet.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 13 - Façades du Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord – Demandes de subventions (rapporteur M. BOURGEOIS)**

### **Monsieur BOURGEOIS**

Les façades du musée municipal d'art et d'archéologie du Périgord, continuellement soumises aux agressions des intempéries et de la circulation, se dégradent progressivement. Les corniches sont abîmées et des morceaux se désolidarisent du bâtiment avec le temps, ce qui pourrait devenir dangereux à terme pour les piétons, s'ils venaient à chuter sur la voie publique.

Pour prévenir le risque de dégradation, une première intervention sur le bâtiment a eu lieu. Afin d'assurer leur conservation, une étude devant déboucher sur un diagnostic a été lancée pour déterminer la nature et l'étendue des travaux à réaliser.

C'est pourquoi, afin de mener à bien ce projet, je vous propose, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de tout organisme ou collectivité susceptible de participer au financement des travaux et études préalables de restauration de cet édifice, en particulier celle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dès que le montant prévisionnel en sera connu.

## **Monsieur MINGASSON**

Un petit commentaire, c'est une étude de plus, Monsieur le Maire.

## **Monsieur le Maire**

Vous voulez qu'on fasse comment ?

## **Monsieur MINGASSON**

Je reprendrai ce thème plus tard.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de tout organisme ou collectivité susceptible de participer au financement des travaux et études préalables de restauration de cet édifice, en particulier celle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dès que le montant prévisionnel en sera connu.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 14 - Véhicules électriques – Demande de subvention auprès de l'ADEME** **(rapporteur Mme PATRIAT)**

### **Madame PATRIAT**

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable et afin de participer à la lutte contre le changement climatique, la Ville de Périgueux a souhaité réfléchir à l'utilisation de carburants alternatifs lors du renouvellement de son parc de véhicules de service.

La Ville de Périgueux s'oriente notamment vers l'achat de véhicules de service électriques.

Il s'agit tout d'abord d'acheter des vélos de service électrique afin qu'une partie des déplacements des agents en centre-ville ne soit plus effectuée avec des véhicules thermiques.

La Ville de Périgueux envisage également d'acheter des véhicules utilitaires pour les services techniques destinés au nettoyage journalier du centre-ville historique et des espaces verts.

Le coût unitaire du véhicule utilitaire électrique est estimé à 22 000 € HT et celui du vélo de service électrique à 1 300 € HT. Ces véhicules peuvent bénéficier d'une prime de l'ADEME.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- retenir le principe de commander des véhicules de service électriques
- solliciter la participation financière, au taux le plus élevé possible, de l'ADEME.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 15 - Commande d'un pré-diagnostic énergétique sur le musée Gallo-Romain et le Théâtre - Demande de subvention au Conseil Régional d'Aquitaine et à l'ADEME** **(rapporteur M. BOURGEOIS)**

### **Monsieur BOURGEOIS**

Dans le cadre de sa politique de développement durable et afin de mieux maîtriser les consommations énergétiques de ses bâtiments communaux, la Ville de Périgueux souhaite poursuivre sa démarche de diagnostic énergétique des bâtiments. Par conséquent elle propose de réaliser un diagnostic sur deux bâtiments fortement consommateurs d'énergie : Musée Gallo Romain Vesunna et Théâtre de Périgueux.

Cette étude, en raison de sa technicité, devra être réalisée par un bureau d'études extérieur.

Le diagnostic énergétique est une étude d'aide à la décision et a pour objectif de dresser une évaluation des gisements d'économie d'énergie envisageables pour le bâtiment considéré et d'orienter le maître d'ouvrage vers les interventions à mettre en œuvre.

Lors de ce diagnostic, le prestataire fera l'analyse de l'existant, en prenant en compte les modalités d'occupation et d'exploitation du bâtiment, la nature des activités hébergées et des équipements.

Les préconisations du prestataire pourront être classées en trois catégories :

- Action immédiate, permettant une économie d'énergie sans nécessiter d'investissement significatif.
- Action prioritaire, à mener à court terme car ayant un niveau de rentabilité élevé.
- Action utile, à mettre en œuvre mais pouvant être différée.

Il ne préconise pas seulement des solutions pour réduire les consommations mais examine également des substitutions d'énergie possibles (biomasse, solaire, réseaux,...).

Cette étude a un coût estimé de 10 000€ HT et peut-être subventionnée à hauteur de 80% du montant HT par le Conseil Régional d'Aquitaine et l'ADEME dans le cadre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- retenir le principe de commander un diagnostic énergétique sur le Musée Gallo romain Vesunna et le Théâtre de Périgueux
- solliciter la participation financière, au taux le plus élevé possible, du Conseil régional d'Aquitaine et de l'ADEME conformément au plan de financement prévisionnel annexé.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

### **RAPPORT N° 16 - Transfert du foyer de nuit - Domanialité de la Maison-Relais 5, 5bis et ter, rue Nouvelle des Quais - Cession des tantièmes de la commune --Bénéficiaire Office Public de l'Habitat (rapporteur Mme REINHART)**

#### **Madame REINHART**

Le CCAS de Périgueux envisage, en collaboration avec Périgueux Habitat, de transférer le foyer d'accueil de nuit, actuellement situé 12, boulevard Lakanal, dans le bâtiment de la Maison Relais de la rue Nouvelle des Quais.

Ce projet permettrait d'augmenter la capacité du centre d'hébergement d'urgence pour l'accueil des populations en grande précarité et de structurer un lieu d'accueil rénové, humanisé qui permette de répondre dans l'urgence aux besoins essentiels de la vie courante et favoriser ainsi les missions d'insertion. La gestion de l'immeuble et le suivi des occupants seraient confiés au CCAS.

Pour ce faire, il est nécessaire de rénover les locaux existants pour les adapter aux nouveaux besoins. Les travaux seraient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Périgueux Habitat. Cependant, pour pouvoir obtenir des prêts PLU, cet établissement public doit attester de la pleine propriété de l'immeuble.

Or, actuellement, l'immeuble et ses dépendances, figurant au cadastre de la Commune sous les numéros 230 et 424 de la section BI pour une contenance globale de 1611 m<sup>2</sup>, sont en indivision entre la Commune de Périgueux et Périgueux Habitat, à raison de 35% pour notre collectivité et 65% pour l'Office.

Il faut donc envisager la cession de la quote-part de la Commune au profit de l'Office Public de l'Habitat.

L'avis de France Domaine, sollicité par lettre du 5 août dernier, ne nous est pas parvenu. Mais, compte tenu du caractère d'intérêt général du projet, cette cession pourrait être faite à titre gratuit, sous réserve d'instituer un droit de retour à la Commune, en cas de changement de destination pour une affectation à caractère non social.

D'autant plus que, pour compléter ce dispositif, un second volet est à l'étude : l'Office Public de l'habitat, sous réserve d'obtenir les subventions lui permettant de créer des logements dits en Allocation Logement temporaire (ALT) se rendrait acquéreur de l'actuel foyer d'accueil de nuit, dont la commune est propriétaire (n° 423, 425, 426 de la section BI).

Cela constituerait un ensemble logique (CHRS + logements) qui prendrait tout son sens dans le cadre du Droit au Logement et des politiques d'insertion. Les personnes en grande précarité prises en charge par le foyer, pourraient à terme transiter par des logements qui leur donneraient la possibilité d'amorcer un parcours de réinsertion à proximité d'une structure d'aide.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de céder à l'Office Public de l'Habitat, et à titre gratuit, les tantièmes de la Commune sur l'indivision de la Maison-relais, sise 5,5bis et 5 ter rue Nouvelle-des-Quais, sous réserve d'instituer un droit de retour en cas de changement de destination pour une affectation à caractère non social ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir pour constater cette mutation de droits.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

**RAPPORT N° 17 - Perspectives 2009 / 2010 et axes de travail de la Réussite Educative**  
**(rapporteur Mme LABAILS)**

**Madame LABAILS**

Pour mémoire, le dispositif de réussite éducative est le volet éducatif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Voici le mode opératoire que nous avons mis en place : formalisation partagée d'une charte déontologique, définition d'un mode opératoire concernant le parcours éducatif individualisé, rédaction du document permettant l'adhésion des familles et des enfants au dispositif, animation des trois équipes pluridisciplinaires de soutien soit une par quartier prioritaire : le Gour de l'Arche, le Toulon, la gare. Il est important de noter que l'organisation du dispositif s'effectue à travers deux instances techniques : le comité de pilotage et les équipes pluridisciplinaires de soutien.

Des pistes d'actions vous sont proposées dans le tableau ci-joint et seront validées par le comité de pilotage et nous souhaitons qu'elles obtiennent un financement de l'Etat.

**Madame SANJUAN**

J'ai assisté avec intérêt à la commission de la petite enfance et des affaires scolaires dont Madame LABAILS est responsable. Mais quelque part je n'ai pas été heureuse de cette rencontre parce que finalement l'évaluation de l'année précédente nous a été donnée qu'oralement, elle a partagé cette évaluation avec nous mais il n'y avait pas quelque chose de formalisé.

L'objectif cette année n'a pas été atteint puisque la réussite éducative demande une évaluation individuelle de l'enfant et que les actions étaient plutôt dans le collectif, ce qui est la difficulté la plus importante de cette réussite éducative. Toujours est-il que l'objectif cette année n'a pas été atteint. D'autre part la dernière année on a vu aussi que toutes les actions étaient concentrées sur un seul quartier, on a fait la remarque afin que ces actions puissent se développer sur les deux autres quartiers touchés par la réussite éducative. Cette année, on nous dit que la réussite éducative allait être restructurée un peu mieux avec des associations partenaires. Mais ces partenaires existaient déjà avant, on a toujours travaillé avec, vous travaillez depuis deux ans avec, donc ça ne nous a pas vraiment beaucoup perturbé. Le mode opératoire, repérage, diagnostic individuel, orientation, suivi et évaluation, ce sont les points à respecter de la réussite éducative.

C'est vraiment quelque chose qui n'a rien d'innovant puisqu'ils sont à la base de la réussite éducative. Organiser le dispositif à travers deux instances techniques qui étaient aussi à la base, donc rien de nouveau pour nous. Par contre ce qui m'a beaucoup intéressé parce que cela a été une difficulté, c'était la constitution de la charte entre les partenaires et là j'aurais aimé en avoir une copie lorsque cette charte sera écrite pour essayer de voir comment fonctionnent ces partenaires entre eux.

Concernant les propositions pour 2010, nous les avons trouvées pauvres car nous avons trouvé trois clubs « coup de pouce » et un soutien à la parentalité. J'étais à la base de cette création, je vois que ça continue et je suis ravie, je tiens quand même à le dire. Les actions émergentes pour nous ça veut dire aucune action pour le moment et pour le reste on a trouvé que c'était vraiment bien maigre.

La réussite éducative est un excellent projet avec un dispositif qui permet de pouvoir aider les familles qui sont en demande d'aide éducative. Je vous demande de pouvoir veiller plus à ce que ce programme puisse se développer et qu'il y ait un petit peu moins de flou.

**Madame LABAILS**

Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, je propose que nous transmettions les documents demandés, le bilan qui vient d'être formalisé et transmis à la Préfecture. Concernant la charte de déontologie et vous avez raison ...

**Monsieur le Maire**

... je vous propose de le transmettre à tous les conseillers.

**Madame LABAILS**

Tout à fait. La charte est bien au cœur de ce dispositif de la réussite éducative et je suis contente de vous entendre dire, avec conviction, que les points que j'ai évoqués aujourd'hui, que nous avons mis en œuvre durant cette année 2009, constituent le socle de la réussite éducative. Ce sur quoi je m'étonne par contre, c'est que pour un contrat qui a été signé en 2005, ces dispositifs n'aient pas été encore mis en œuvre. C'est d'ailleurs le reproche que nous en faisait la Préfecture et donc nous les avons mis en place.

Concernant les équipes pluridisciplinaires de soutien, effectivement, l'année dernière, il n'y avait qu'un seul quartier qui était porteur d'actions parce que c'est un quartier dynamique sur les questions sociales. A travers la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire par quartier, nous avons permis un diagnostic partagé sur le territoire et nous avons permis l'émergence de besoins et donc des réponses qui sont proposées en terme d'actions. Le document qui vous a été présenté fait état de pistes et d'axes de travail. Pourquoi ? Parce que l'appel à projets qui a été lancé par la ville pour répondre aux besoins qui ont été diagnostiqués par chacune des équipes est intervenu en début de semaine. Donc, lorsque nous avons fait la commission, nous avons des orientations qui nous avaient été faites au mois de juin, ces propositions sont maintenant des actions concrètes qui pourront aussi vous être transmises si vous le souhaitez. Ces actions-là feront l'objet d'une demande de financement auprès de la Préfecture qui les retiendra ou pas et qui nous permettra ou non de les mettre en œuvre.

Sur la réussite éducative, je crois qu'on ne peut rien fermer et nous sommes très attachés à la mise en œuvre de ce dispositif. C'est un volet fort de notre projet éducatif local et nous sommes très vigilants à ce qu'il soit traité avec tous les égards nécessaires.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de valider les orientations de travail du dispositif de réussite éducative de la ville de Périgueux dont les principales sont les suivantes :

- Quartier du Gour de l'Arche : Soutien à la parentalité Accompagnement d'enfants à l'acquisition des savoirs de base (lire, écrire, compter). Accompagnement de parents à la pratique de la langue française
- Quartier du Toulon : volet sanitaire : accompagnement d'un élève à mobilité réduite par l'achat d'un siège de toilette, maintien du 1er club « Coup de Pouce CLE » : aide à l'acquisition des savoirs de base, création d'un second club Coup de Pouce CLE
- Quartier de la Gare : création d'un club Coup de Pouce CLE Travail sur l'image du quartier ( jardin ouvrier, Graph') préfigurant la création de la Maison de Quartier.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 18 - Actualisation du règlement intérieur pour les structures d'accueil petite enfance de la Ville de Périgueux (rapporteur Mme LABAILS)**

### **Madame LABAILS**

Cette délibération porte sur l'actualisation du règlement intérieur des structures d'accueil petite enfance de la ville de Périgueux. Le personnel de direction est chargé de la gestion administrative des crèches et est responsable de leur bon fonctionnement. Les demandes d'inscription sont effectuées auprès d'un guichet unique du service de petite enfance à la mairie.

Le dernier règlement intérieur des structures d'accueil petite enfance de la ville de Périgueux a été validé lors de la dernière réunion des directrices de crèche du 23 juin 2009.

Des modifications ont été apportées sur le barème du taux d'effort établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales fixé au niveau national et sur le prix horaire concernant l'accueil occasionnel qui lui a été fixé par une délibération municipale. De plus dans ce règlement intérieur figure désormais un protocole d'administration des médicaments qui a été élaboré en accord avec le médecin de PMI et les pédiatres qui suivent les enfants dans les crèches.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur pour les structures d'accueil petite enfance de la Ville de Périgueux.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 19 - Utilisation du parking du parc des expositions de Marsac sur l'Isle pour le stationnement des forains - Autorisation de signer la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne (rapporteur M. le Maire)**

### **Monsieur le Maire**

Je vais vous demander l'autorisation de signer la convention. On a déjà évoqué cette question à plusieurs reprises, vous savez que nous rencontrons toujours des difficultés pour stocker les véhicules des forains qui viennent sur la ville de Périgueux et que ça engendre de nombreuses réactions de la part des riverains qui ont parfois des réactions assez fortes, pour ne pas dire violentes, donc nous avons eu la possibilité avec la CCI de négocier l'usage d'un parking qui a été réalisé il y a quelques semaines au parc des expositions de Marsac, un parking goudronné qui permet d'accueillir des camions et caravanes d'un poids important.

Un certain nombre d'entre vous ont voté la réalisation de ce parking à hauteur de 105 000 € qui donne un droit d'usage à la ville par une convention pour une durée de 17 ans sous un rythme qui est précisé : Carnaval (2 semaines), fêtes de Saint-Georges (1 à 2 semaines), fêtes de Noël (4 à 5 semaines) plus d'autres occupations à titre ponctuel. Donc il faut désormais signer la convention et c'est pour ceci que je sollicite votre accord.

### **Monsieur CORNET**

On va rester cohérent avec ce que nous avons toujours indiqué ici. Nous estimons, probablement à tort, mais en tous cas c'est notre position que ces 105 000 €, c'est un cadeau supplémentaire fait à la CCI, c'est ce que vous avez dû négocier en mieux pour l'achat de la mairie et on retrouve ces 105 000 € sur les travaux d'un parking de stationnement. Il aurait plus judicieux que ça soit la CAP qui soit la collectivité qui puisse aider la CCI à terminer son parking. Nous avons indiqué que nous étions contre dès l'origine et bien évidemment nous maintiendrons ce point de vue dans le cadre de cette délibération.

### **Monsieur le Maire**

D'accord. Puis-je vous préciser, Monsieur CORNET, que ce n'est pas de la compétence de la CAP. On a posé la question. La CAP nous a dit que ce n'était pas de sa compétence et qu'elle ne voulait pas participer au financement de ce parking. Les « forains » je mets mon propos entre guillemets parce que je ne voudrais pas qu'ils soient blessés et je ne veux blesser personne, les forains ne sont pas assimilés à des gens du voyage, ce sont des commerçants ambulants. La CAP a la compétence en matière d'accueil des gens du voyage et Serge GERAUD le sait bien puisque c'est lui qui nous représente et qui s'en occupe mais là il s'agit de forains. Donc la CAP n'a pas répondu favorablement à notre demande. J'aurais bien aimé économisé 100 000 € que l'on n'aurait pas donné à la CCI, je vous le promets Monsieur CORNET.

Le conseil municipal, par 30 voix pour et 9 contre (M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, Mme LAURENT-SAUVAGE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD), décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 20 – Changement de dénomination de l'esplanade du Théâtre – Nouvelle appellation Robert BADINTER (rapporteur M. le Maire)**

### **Monsieur le Maire**

J'avais annoncé le 10 janvier dernier lors de la cérémonie des vœux que nous avons échangé dans la majorité municipale pour dénommer cette place « Robert Badinter ». Et bien entendu avant de faire cette annonce, j'avais eu un contact avec cet éminent personnage – on sait pourquoi, on connaît les raisons – qui m'avait dit être d'ailleurs extrêmement sensible et touché par la proposition. Il m'avait dit qu'il acceptait bien volontiers. Nous n'avions pas à ce moment là évoqué les modalités d'organisation de cet événement. On a pris contact par la suite et évoqué une date sans l'arrêter et les choses en sont restées ainsi. Le 17 ou le 18 juillet, dans l'après-midi, j'ai reçu un appel de Monsieur Badinter qui souhaitait me parler et m'a indiqué que suite à ma proposition, il était disposé à venir à Périgueux pour l'événement que je lui avais proposé, le 25 septembre. Considérerez-vous peut-être que c'est une faiblesse de ma part mais j'ai spontanément répondu oui. Je n'avais pas pensé un seul instant - il y avait au moins l'accord dans la majorité municipale puisque j'avais eu leur accord de principe - qu'il y aurait des oppositions sur cette date là. Mais je savais en revanche que nous devons délibérer. Fallait-il que je réunisse un conseil municipal aussitôt, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine de juillet ou courant août, où un certain nombre d'entre nous et moi même d'ailleurs ont pris quelques journées de repos bien méritées ? Fallait-il que je retarde cette décision à la date d'aujourd'hui ?

Je comprends ce que j'ai lu dans la presse qui se traduit par « il a décidé tout seul », il aurait fallu mettre « il » au pluriel puisqu'ici les gens étaient informés. C'est vrai, nous vous consultons aujourd'hui et c'est vrai que l'organisation de cette journée est en œuvre puisque elle a lieu dans trois jours. Voilà ce que je voulais dire sur l'explication. La justification je ne la développe pas sauf si vous me le demandez bien entendu mais nous avons une double opération à faire, il faut que l'on débaptise cette place puisqu'elle avait été baptisée « esplanade du Théâtre », c'était une appellation mais pas une dénomination, elle ne portait le nom de personne, pour lui attribuer le nom de Robert Badinter.

## **Monsieur MINGASSON**

Monsieur le Maire, comme vous, je pense que Monsieur Robert Badinter est une personnalité très remarquable, je dirais à la mesure de celle de Madame Simone Weil qui aurait peut-être pu d'ailleurs retenir votre attention aussi bien pour des raisons voisines. L'un et l'autre mériteront certainement plus tard que des noms de rues, de places, conservent leur mémoire. Ma perplexité, c'est pourquoi le faites vous dès maintenant, alors que Monsieur Badinter est toujours bel et bien vivant, heureusement pour lui ? Alors, vous allez me dire, il y a un précédent périgourdin mais précédent ne veut pas forcément dire raison et ma perplexité se nourrit de deux motifs. D'une part, Monsieur Badinter n'est nullement périgourdin, il s'agit donc ici de rendre hommage à la dimension nationale, j'allais dire presque universelle de l'individu. Vous voulez appeler cette place Badinter comme on a baptisé les rues Gambetta, Jaurès, Général de Gaulle mais la deuxième raison de ma perplexité, c'est que Monsieur Badinter est encore engagé en politique, il est sénateur et peut-être d'ailleurs dans d'autres circonstances, il pourrait être encore ministre. Par conséquent, cela vient à dire que l'hommage que vous vous apprêtez à lui rendre fait le pari que son action passée est garante de son action future. Vous avez probablement raison mais la politique ce n'est pas comme le monde scientifique et il est difficile de prendre de tel pari. Vous dites dans votre rapport que votre proposition a recueilli un accord enthousiaste de Monsieur Robert Badinter. Je ne suis pas certain que ce soit un bon qualificatif. Ceci ne me paraît pas correspondre au comportement de retenue et de modération de Monsieur Robert Badinter. Tout cela pour vous dire quelle est ma perplexité aujourd'hui tout en renouvelant encore une fois l'extrême estime que j'ai pour Monsieur Robert Badinter et je dois vous dire que si je n'étais pas là le 25 septembre, ce serait uniquement pour des raisons d'engagement professionnel.

## **Monsieur CORNET**

Je reprends tout à fait à mon compte les propos de Monsieur MINGASSON et les vôtres d'ailleurs sur la qualité de l'homme, sur les convictions qu'il a montré aussi bien dans sa vie professionnelle que politique et je dirais qu'en ce qui concerne cette activité professionnelle, les confrères qui sont autour de cette table saluent en Robert Badinter un avocat d'exception, un homme d'engagement et un des meilleurs gardes des sceaux probablement que nous ayons eu depuis de nombreuses années. Je n'oublie pas également qu'il a été l'homme des suppressions des juridictions d'exception, qu'il a été l'homme des prises de position très fortes sur le génocide culturel au Tibet. Il a été aussi l'homme de l'opposition à l'entrée de la Turquie au sein de la Communauté Européenne, il a été également le grand sceptique quand à la dépénalisation de l'euthanasie et là encore je salue l'homme que j'ai eu l'occasion d'ailleurs de rencontrer quand j'étais étudiant puisque son domicile était à quelques pas de la faculté où j'étudiais à l'époque. Tout cela pour dire que ce n'est pas du tout un propos vis-à-vis de Monsieur Badinter.

Je le dis, j'ai été choqué, Monsieur le Maire, par la forme. Vous avez rappelé - ça vous fait sourire - dans quelles conditions vous avez mis à l'ordre du jour le fait que l'on débaptise l'esplanade du Théâtre et que l'on baptise cet emplacement à quelques jours de cette cérémonie, alors même que l'ensemble de la manifestation était organisée. Je le dis et je vous l'ai écrit, vous considérez ce conseil municipal comme une chambre d'enregistrement et que quels que soient les débats et les objections que l'on puisse vous faire, en tout état de cause, ça sera un peu comme dans un match de football, un 30-9 systématiquement, et pour toute les décisions qui seront prises. De sorte, qu'en réalité, vous avez dit on mettra ça à quelques jours du conseil municipal et tout ira bien.

Je trouve la manière quelque peu choquante. Vous auriez pu au moins, Monsieur le Maire, prendre la précaution, avoir la délicatesse d'appeler ou Jean-Paul MINGASSON ou moi-même pour nous dire « écoutez, on doit le faire à telle date, je n'entends pas réunir un conseil municipal spécifiquement, il aura lieu quelques jours avant et pour des raisons d'organisation les invitations doivent partir ». Nous l'aurions peut-être compris, en tout état de cause, nous aurions été beaucoup moins choqués que cette attitude qui vient aujourd'hui nous obliger à acter une décision que le conseil municipal devait prendre et que seul le conseil municipal pouvait prendre.

Sur le fond, je rejoins mais de manière très, très rapide les objections que vous a faites Monsieur MINGASSON. Baptiser l'esplanade du Théâtre « Robert Badinter » et après toutes les qualités que j'ai dépeintes, pourquoi une esplanade Robert Badinter au centre de Périgueux ? Est-ce que c'est pour l'homme ? La distinction qui lui est rendue est plutôt sur le fondement des droits de l'homme. Parce que si c'était en sa qualité d'ancien garde des sceaux ou d'ancien président du Conseil Constitutionnel, nous avons un autre éminent périgourdin qui en plus a été élu de cette circonscription qui était Roland Dumas. Je ne crois pas que son nom ait été évoqué pour cette esplanade.

Voilà les raisons qui nous amènent aujourd'hui à nous abstenir.

Nous ne sommes pas contre l'homme mais nous sommes contre la méthode qui a été employée pour délibérer sur ce sujet et nous sommes relativement réservés quant au fait de donner une place à une personne de son vivant. Certes il y a eu un précédent, mais vous en conviendrez, le nom d'Yves Guéna sur une place de Périgueux avait de son vivant peut-être un peu plus de sens que celle de Monsieur Badinter.

## **Monsieur le Maire**

Je note, je le regrette mais l'histoire s'en souviendra qu'il n'y a pas eu unanimité dans ce conseil sur la dénomination de cette esplanade. Bien entendu, si nous avons pris cette décision c'est moi qui l'ai proposée mais je n'ai pas pris la décision seul, cela s'est fait en concertation avec la majorité qui a été unanime. Je l'ai fait bien entendu pour l'engagement que cet homme a eu tout au long de sa vie, pour les convictions qu'il a défendu et puis effectivement pour l'abolition de la peine de mort qu'il a fait votée à l'assemblée nationale quand il était garde des sceaux sous la présidence de François Mitterrand.

Voilà les raisons pour lesquelles j'ai fait cette proposition. Je pense qu'à certains moments, face à des événements importants, il est peut-être utile de lever la tête un peu haut et de regarder plus loin que les préoccupations immédiates. Les politiques en général en sortiraient certainement grandis.

Vous dites qu'il y a d'un côté un élément qui justifie amplement le baptême d'un espace public au nom d'une personnalité locale de son vivant et que d'un autre côté ces mêmes arguments ne peuvent pas s'appliquer. Moi je ne le pense pas, je pense justement que c'est de son vivant, parce que ça a été un homme d'exception - et ça l'est toujours - qui a servi la République, qui a servi la cause noble de la fonction qu'il a épousé très tôt, qu'il fallait lui rendre cet hommage de son vivant et ça a vraiment plus de sens plus de force plus de symbolisme aussi que nous le fassions maintenant.

Chacun est libre de son opinion bien entendu.

## **Monsieur LE GUAY**

Je suis atterré par les propos qui ont été tenus. Je pense qu'il y a une volonté systématique de prendre la parole pour dire souvent des choses sans grand intérêt. La vision que vous développez est une vision étriquée de la Nation. Il faudrait donner des noms de rues qu'aux gens du cru et puis effectivement à l'époque de l'Europe, on est quand même atterré que vous ayez même pu évoquer cet argument. Si j'ai bien compris, les rues de Périgueux seraient réservées aux Périgourdins, alors adieu Thiers, Gambetta, Victor Hugo, adieu tous les autres et effectivement on pourra donner des noms de rues uniquement aux gens qui sont de Périgueux, ce qui est une vision complètement étriquée.

Je pense que de dire « c'est un homme politique, c'est trop tôt », c'est une vision encore une fois étriquée et péjorative de la politique. La politique est une grande chose, les hommes qui la servent sont des hommes estimables et ce n'est pas parce qu'on est un homme politique qu'on ne pourrait pas avoir de nom de places ou de rues à son nom. Je suis atterré par l'argumentation, je tenais à le dire parce que je pense qu'en réalité vous n'avez pas d'arguments, vous voulez remplir et malheureusement prolonger la durée du conseil municipal.

## **Monsieur LE VACON**

Je suis fier pour ma ville, pour Périgueux, que vendredi on ait l'acte de naissance de l'esplanade Robert Badinter. Chacun me connaît, je suis un homme de conviction et d'engagement. Quand vous m'en avez parlé, Monsieur le Maire, ainsi qu'à mes amis, ça a été un oui franc et massif. Pourquoi ? Robert Badinter, on retiendra l'humaniste, je suis fier pour mon pays qu'un homme comme ça ait existé. Vous avez évoqué aussi Simone Weil, effectivement d'autres femmes, d'autres hommes incontestablement ... Mais je le dis et je le répète, je suis fier pour ma ville qu'on puisse avoir une esplanade Robert Badinter, au même titre et je le dis aussi publiquement qu'on ait un rond-point Yves Guéna et là je ne retiendrais pas l'homme politique ou ce genre de chose, mais le résistant, l'homme qui a donné son sang pour la France.

Robert Badinter a fait quelque chose de fantastique, il a évité que ce sang coule de nouveau en France de façon infamante et ça c'est quelque chose de remarquable et d'universel. Chacun sait que je ne suis pas forcément pour le consensus à tous les niveaux et en permanence mais là je pense que tout le monde se serait grandi autour de cette table de façon à avoir ce consensus sur cette question.

*Madame Christiane RAT-SOULLER quitte l'assemblée à 20h28 et donne pouvoir à Elisabeth DARTENCET.*

Le conseil municipal, par 31 voix pour et 8 abstentions (M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme DARTENCET, Mme LAURENT-SAUVAGE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD), décide de changer la dénomination de l'esplanade du Théâtre et de dénommer désormais cet espace public « Esplanade Robert Badinter ».

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 21 - Personnel municipal - Renouvellement du Contrat à durée déterminée du Directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunications (rapporteur M. BOUDY)**

### **Monsieur BOUDY**

La ville de Périgueux a recruté le 1<sup>er</sup> octobre 2006 un directeur informatique non-titulaire pour une durée de trois ans sur le grade d'attaché principal avec un niveau de rémunération calculé sur la base d'un indice brut 729 – indice majoré 602.

Depuis 2006, le directeur informatique a vu son champ de compétences étendu par l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information et de télécommunications comprenant : la réorganisation des services de maintenance du matériel et des serveurs, le développement des services de téléphonie et internet, la reprise de la gestion des photocopieurs, la création d'un centre de ressources « bureautique » pour la formation des agents.

Eu égard aux responsabilités croissantes de ce poste, il est proposé de reconduire le contrat du directeur informatique, sur le grade d'attaché principal 7<sup>ème</sup> échelon, pour une durée de trois ans et de modifier le niveau de rémunération. Celle-ci sera calculée par référence à l'indice correspondant au grade d'attaché principal 7<sup>ème</sup> échelon.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de reconduire le contrat du directeur informatique pour une durée de trois ans sur la base d'une rémunération calculée par référence à l'indice correspondant au grade d'attaché principal 7<sup>ème</sup> échelon
- d'inscrire les crédits correspondants au budget : chapitre 12- code nature 64131 – code fonction 020.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 22 - Personnel municipal - Création d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (rapporteur M. BOUDY)**

### **Monsieur BOUDY**

La Ville de Périgueux entend poursuivre le renforcement de sa politique de développement social et urbain des quartiers en l'accompagnant du recrutement d'une personne en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) « ville » qui participerait aux initiatives portées par les services.

Le recrutement d'un CAE permettrait de favoriser l'insertion professionnelle d'une personne éloignée de l'emploi et issue des quartiers prioritaires de Périgueux en lui offrant une expérience professionnelle valorisante de 2 ans.

Ce poste d'animateur contribuera à mettre en œuvre les axes prioritaires définis dans le projet de territoire et retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat devra être signée avec Pôle Emploi.

Ce contrat à temps complet ne pourra pas dépasser la durée de 24 mois et bénéficiera –outre l'exonération de cotisations patronales à l'exception de celle « accident de travail » - d'une prise en charge de 95 % du taux horaire brut du SMIC. La rémunération est égale au SMIC.

### **Monsieur MINGASSON**

Je voudrais souligner le contraste un peu saisissant qu'il y a d'une part dans la description détaillée des tâches relativement exigeantes qui attendent le titulaire de ce futur emploi et d'autre part le mutisme total concernant les qualifications requises et les modalités de recrutement de l'intéressé.

A se demander si vous n'avez pas déjà désigné le bénéficiaire car apparemment on ne demande rien de lui, il suffit qu'il soit issu de ce quartier, ça me paraît quand même un peu court.

### **Monsieur le Maire**

La fiche de poste est complète et donc la personne doit être issue des quartiers, la procédure de recrutement n'est pas encore lancée. C'est Madame DOAT qui va la porter et donc il va y avoir un appel à candidature mais ce n'est pas la fiche de poste que vous avez, elle va être élaborée, il y aura un jury de recrutement qui sera chargé de sélectionner la personne supposée être la plus apte à répondre à la description de la fiche poste. Et puis il y aura de la formation.

Tout à l'heure, quelqu'un tenait des propos que je considérais un peu durs. Vous intervenez beaucoup, c'est votre droit et c'est bien, mais parfois vous allez au détail, vous nous interrogez beaucoup, vous avez l'air de douter de ce que l'on fait, vous avez l'air de supposer qu'on ne le fait pas dans la transparence. Tout est fait dans la transparence.

## **Monsieur MINGASSON**

Je vous sens un peu embarrassé quand même dans votre réponse. C'est la première fois que je vois ouvrir des postes sans qu'on ne demande aucune qualification.

## **Madame DOAT**

C'est un projet qui est porté par l'Etat pour mettre en place des CAE-Ville dans des quartiers afin d'aider des personnes qui sont parfois qualifiées mais qui ne trouvent pas de travail. On a aujourd'hui l'opportunité à travers ce dossier de donner la possibilité à quelqu'un des quartiers de mettre le pied à l'étrier pour un futur emploi sur une durée de 24 mois, de lui donner de la formation et d'être encadré.

## **Monsieur le Maire**

J'en conviens, on aurait pu être plus précis sur la fiche de poste mais elle n'est pas élaborée, là vous avez les fonctions, il aurait fallu que l'on précise les qualifications des personnes, on va le faire et vous rendra compte on vous dira qui on a recruté.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le recrutement d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi « Ville » pour une durée maximale de 24 mois.
- d'autoriser M. le Maire à signer avec Pôle Emploi la convention afférente au recrutement du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi « Ville ».
- d'inscrire les crédits correspondants au budget : chapitre 12 - code nature 64168 – code fonction 020.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 23 - Bibliothèque municipale – Désaffectation de documents du domaine public (rapporteur M. LE GUAY)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver les propositions de don ou de destruction de documents présentées par la bibliothèque municipale
- 41 ouvrages proposés par le Prêt Adultes en don à l'association UDASTI ;
- 1 675 ouvrages du fonds adultes (bibliothèques annexes) proposés en don au Centre hospitalier de Périgueux et à ses annexes ;
- 253 ouvrages proposés par le Prêt Adultes pour la destruction.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté de désaffectation du domaine public pour l'ensemble des documents figurants sur les listes établies par la bibliothèque municipale.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

## **RAPPORT N° 24 - Bibliothèque municipale - Projet d'étude sur l'orientation et l'organisation - Demande de subvention à la DRAC (rapporteur M. LE GUAY)**

### **Monsieur LE GUAY**

Quelque chose qui va encore faire bondir Monsieur MINGASSON puisque nous parlons d'un projet d'études sur l'orientation et la réorganisation de la bibliothèque municipale. Sur le plan général, une étude c'est considérer que des professionnels et surtout extérieurs peuvent nous apporter un regard nouveau sur les structures municipales et comme nous ne prétendons pas être omniscients et bien effectivement le principe c'est que nous faisons des études.

Pour la bibliothèque municipale, l'année 2009 est une date importante puisque c'est l'année du bicentenaire de la bibliothèque et que c'est l'occasion de se poser la question de l'avenir des nouvelles orientations, des nouveaux objectifs de cette bibliothèque qui a été ré-informatisée en 2004-2005. Aujourd'hui, les évolutions de ce type d'équipement sont orientées plutôt vers des solutions avec de la vidéo et des images, donc on est plus dans la médiathèque, dans le son et l'image et ça correspond d'ailleurs à l'évolution des technologies et des choix stratégiques qui se posent à nous. Nous avons une base, c'est le rapport de l'inspection générale des bibliothèques et des orientations nationales de la Direction du Livre et de la Lecture.

Il y a des enjeux nouveaux qui sont de proposer au public éloigné de la lecture, le souci de mieux desservir le territoire et l'évolution de la bibliothèque, du statut du conservateur nous amène à saisir l'opportunité de réaliser une étude préalable d'orientation en recourant à un cabinet de consultant. Cette étude est d'environ 25 000 €. Elle est inscrite à la Décision Modificative n°1.

## **Monsieur MINGASSON**

Un commentaire, Monsieur le Maire, l'informatisation pose des problèmes d'organisation, de redéfinition des missions d'accès au public à toutes les bibliothèques et certaines ont déjà trouvé des éléments de réponse.

C'est pour ça que sur ce cas très particulier, je me demande s'il est vraiment raisonnable d'externaliser une réflexion qui concerne la mission même du service concerné alors que des bonnes pratiques sont disponibles, que des partenariats peuvent être trouvés. Quand on externalise une mission d'études sur ce qui concerne le cœur même des compétences d'un service, il y a à mon sens une certaine déresponsabilisation parce que cette expertise doit au moins en partie être dans vos services. On ne peut pas dire comme s'il s'agissait d'un problème technique « moi je ne sais rien et donc il faut que j'aille chercher la compétence à l'extérieur ». Là, vous ne pouvez pas ne pas avoir un minimum d'expertise sur ce point car c'est la mission du service. Je terminerai cette intervention par un commentaire sur la gestion des ressources humaines dans la municipalité. Monsieur le Maire, vous voudrez bien reconnaître que je vous ai accompagné lorsque vous nous avez expliqué que vous aviez hérité d'une administration mal encadrée. Je vous ai soutenu en disant « c'est vrai il faut avoir un encadrement correct de l'administration de la municipalité » mais ce faisant, j'en attendais non seulement une meilleure gestion mais aussi une capacité de conception améliorée et ça rejoint mes observations sur le premier point.

## **Monsieur le Maire**

C'est vrai, vous nous avez soutenus dans cette politique de recrutement de cadres que nous avons effectuée et je pense pour le plus grand bien de notre collectivité. Je suis étonné une fois encore de votre propos aussi tranché sur l'efficacité de notre personnel d'encadrement. Pour certains, il y a peu de temps qu'ils sont arrivés mais vous me donnez une occasion et je la saisi avec plaisir, je dirais même avec délectation, de saluer le travail qui est fait dans cette collectivité et notamment par les cadres et par tous les cadres. Nous avons ici des femmes et des hommes qui accomplissent leur mission dans le cadre de ce que l'on peut appeler le respect et l'amour du service public, avec une détermination à toute épreuve, une disponibilité sans faille et un souci permanent du service aux usagers. Je vais vous le dire comme je le ressens aujourd'hui, je n'avais pas, quand j'étais assis à votre place, cette perception là. Aujourd'hui, là où je suis, je mesure l'engagement individuel de chacun. Alors, je ne vais pas vous dire que l'ensemble du personnel accomplit de manière parfaite et irréprochable ses missions mais une très large majorité fait preuve non seulement de dévouement mais je le redis, de conviction et de souci de bien remplir sa mission à tous les niveaux et je salue l'ensemble du personnel salarié de la ville. Je salue tout particulièrement le personnel d'encadrement et encore plus le personnel de direction qui ne regarde jamais son temps, jamais l'énergie qu'il faut mettre pour essayer de répondre aux besoins de la collectivité, y compris en dehors des heures de service et même des jours dits ouvrés de la semaine. Cela méritait d'être souligné. Maintenant je donne la parole à Monsieur LE GUAY qui va vous répondre sur la première partie de votre intervention.

## **Monsieur LE GUAY**

Monsieur MINGASSON, je trouve que malheureusement vous avez toujours des interventions très théoriques. Je vais vous exposer ma vision des choses sur le terrain et je n'ai pas la prétention de vous convaincre mais je voudrais quand même vous dire que quand on se retrouve face à un équipement qui effectivement comme on vient de le dire à une ré-informatisation réalisée en 2004-2005 où il n'y avait pas de réel projet de développement, et pour laquelle, je suis désolé, le regard interne ne suffit pas.

Il faut pouvoir avoir quelqu'un et la plupart du temps ce sont des personnes qui sont conseillées par le Ministère de la Culture et par le service des bibliothèques qui nous permettent de nous situer par rapport aux bibliothèques et médiathèques qui existent ailleurs en France et partir sur un projet spécifique sur Périgueux autour du fonds patrimonial que nous avons constitué. Malgré ce que vous dites, vous vous ne regardez que les 25 000 € que ça nous coûte, il faut retirer de cela les subventions que nous allons obtenir mais en fin de compte on s'aperçoit toujours que c'est générateur d'une meilleure organisation et notamment d'économie d'échelles.

Si on le fait en interne, on n'a pas toujours le même résultat, c'est possible parfois mais compte tenu du contexte qui est face à nous et bien cette étude est absolument indispensable.

## **Monsieur MINGASSON**

Sur ce que vient de dire Monsieur LE GUAY, moi ce que j'ai voulu, c'est donner une note de prudence. Je n'ai pas dit que j'étais contre, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire, mais j'ai dit que lorsqu'il s'agit d'externaliser une étude relative aux compétences mêmes du service, il faut être prudent et que cette délégation ne soit pas complète. Deuxième point, en ce qui concerne ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, je suis heureux de vous avoir donné l'occasion de rendre un hommage appuyé au personnel municipal qu'évidemment je partage. Mon intervention ne visait qu'à dire quel était à mon sens l'objectif à poursuivre en renforçant l'encadrement du personnel municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de l'étude d'orientation et d'organisation de la bibliothèque municipale et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC une subvention afin de contribuer à son financement.

### **Monsieur le Maire**

Deux dossiers qui ont été examinés par la commission des usagers des services publics qui s'est tenue le 17 septembre. Vous avez été destinataire de ces dossiers, vous avez eu un complément d'informations sur l'état des véhicules mis en fourrière par la police municipale et nationale.

> [lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

### **RAPPORT N° 25 - Information - Compte rendu d'activité 2008 de VINCI PARK relatif à la délégation de service public du stationnement payant**

Concernant la gestion de nos parkings par la société Vinci Park, nous avons enregistré une forte diminution de fréquentation en 2008 de nos équipements puisqu'elle est d'environ 7%, ce qui est quand même très important et représente une baisse du chiffre d'affaires de 1,7 M €. Les raisons que l'on donne, mais il peut y en avoir d'autres, c'est qu'il y a eu une forte hausse des carburants qui a engendré des pratiques de déplacement différent, la crise économique fait que les gens ont moins recours à ce qui est payant. Sur les parkings de surface, nous avons eu beaucoup de difficultés à faire admettre à Vinci Park que ses dispositifs d'horodateur n'étaient pas très performants et qu'ils fonctionnaient mal malgré les contrôles effectués par nos services qui, aussitôt qu'ils détectent un appareil en panne, alertent la société. Les réparations n'intervenaient pas dans des délais très courts, ce qui peut expliquer aussi qu'il y ait une diminution importante des recettes. Il y a un autre élément qui n'est pas nouveau et qui nous pose problème. C'est ancien, je sais que l'équipe précédente avait ces mêmes difficultés et qu'elle avait les mêmes problèmes à les gérer. Nous avons des personnes qui nous disent - vous le savez toutes et tous - qu'elles n'utilisent pas les parkings souterrains – même parfois de surface - parce qu'il y a notamment, à proximité des zones payantes, des fréquentations qui les dissuadent d'utiliser les parkings. C'est dommage, c'est regrettable, on essaye de faire en sorte que ces gens ne soient pas là en permanence mais c'est un peu compliqué.

### **Monsieur CORNET**

Je pense que ce rapport est intéressant et que l'on peut en tirer quelques conclusions. Comme vous l'avez fait remarquer, Monsieur le Maire, on a une baisse de fréquentation relativement importante. Alors, c'est vrai on constate une baisse de fréquentation très importante sur le parking Montaigne et du Théâtre et un peu moins importante sur le parking Francheville mais quand on arrive à des – 13,8 ou des – 10% je dirais que c'est plus qu'une baisse sensible. Je pense qu'il y a peut-être une étude à faire, une étude à demander à Vinci, interroger leurs clients pour savoir exactement les raisons qui font que nous avons des pertes de cette nature. Est-ce que c'est quelque chose de conjoncturel comme la baisse de carburant, comme le fait qu'il y a du covoiturage ? Ou est-ce que c'est parce qu'il y a moins de personnes qui fréquentent aussi le centre ville, qui viennent travailler, faire leurs courses et se déplacer en centre ville ? Je crois que les éléments du parking sont un baromètre relativement intéressant et que ça pourrait être utilement exploité par l'ensemble des services et des protagonistes au titre aussi bien de la partie culturelle que de la partie commerciale.

La deuxième observation que je voulais faire concerne la note de l'accueil commercial et de l'accueil téléphonique qui m'a complètement sidérée. La moyenne doit être de 6/20 sur la qualité de l'accueil du personnel de Vinci. Lorsqu'on appelle et pour avoir vécu quelques situations, c'est vrai que quand on appuie sur la sonnette, on a l'impression que l'on va prendre une décharge de taser parce qu'on se fait agresser de l'autre côté de l'appareil. Je crois que là aussi il faudrait peut-être attirer l'attention des gens de Vinci sur ce sujet.

Troisième point et j'en aurais terminé, vous avez indiqué qu'il y avait de temps en temps aux abords des caisses certaines fréquentations mais vous avez aussi à mon sens un état d'entretien de certains parkings - je pense notamment au parking Francheville - où vous avez des portes qui sont totalement défoncées et qui n'ont pas été remplacées, vous avez des vitres qui sont cassées et n'importe quel enfant peut venir se couper et qui sont dans un état de délabrement avancé. Cette réflexion est corroborée par le rapport qui vient nous dire qu'il n'y a eu aucun gros travaux de second œuvre d'entretien sur l'année 2008 sur les parkings Francheville, Théâtre et Montaigne hormis les travaux d'entretien des équipements d'exploitation. Il faudrait attirer l'attention de Vinci sur au moins une remise en état avec des travaux de pur entretien dans un certain nombre d'endroits qui méritent qu'on s'y intéresse.

### **Monsieur le Maire**

Nous avons reçu ici à deux reprises de l'année 2008 les responsables de Vinci, on les a reçus de nouveau en 2009.

Sur l'état de dégradation du parking Francheville c'est quelque chose qui est plus qu'inquiétant parce que même une remise en état – et ça a été fait – ne résiste pas au vandalisme, c'est le lieu qui est le plus vandalisé de nos parkings. Il y a des travaux qui vont être faits comme le remplacement de vitres, ils vont mettre un nouveau produit soi disant résistant à toute épreuve – je doute encore qu'il résiste à tout – mais je suis assez d'accord avec vous et nous avons eu quelques difficultés à rentrer en communication sur le terrain avec les responsables de Vinci et notamment sa responsable qui vient de Paris. Je vous garantie et je pense que ce n'est pas nouveau que ce n'est pas facile de travailler avec cette société avec qui nous sommes liés pour longtemps.

Sur la qualité de l'accueil, avis partagé avec vous Monsieur CORNET, je suis parfois très en colère quand vous avez des gens qui se retrouvent fermés dans le parking – ça vous est arrivée Madame DARTENCET, vous voyez que je n'invente rien – et que vous sonnez, que vous n'avez personne qui vous répond ça vous dissuade d'y revenir. Quand vous dites cela aux responsables, ils vous répondent qu'ils ont mis un numéro avec une gestion centralisée des parkings et il y a toujours quelqu'un qui vous répond, on est dans un rapport de force et on a le sentiment que Vinci gère parfois à l'économie.

Sur l'indicateur de baisse de fréquentation que vous avez soulevé, la question est de savoir comment la ville de Périgueux se situe dans la moyenne nationale dans cette période. On nous a dit qu'on se situait dans la moyenne nationale des chiffres de l'année. Est-ce vrai ou non ? Moi je constate que la baisse de fréquentation est importante, je ne suis pas certain que la ville de Périgueux ait été moins fréquentée en 2008 que d'habitude, il y a peut-être eu moins de voitures qui sont venues et moins de gens qui ont payé le stationnement.

> [lire l'information \(dans un nouveau PDF\)](#)

### **RAPPORT N° 26 - Information - Compte rendu d'activité 2008 des établissements Verdier relatif à la délégation de service public pour la fourrière automobile**

Nous avons une augmentation du recours à ce service, nous avons une activité bihebdomadaire, c'est celle du recours à la fourrière sur les places du Coderc et de la Clautre car malgré l'interdiction de stationner qui est fortement indiquée et très bien identifiée, nous avons tous les samedis et souvent les mercredis, recours à la fourrière pour retirer des véhicules garés par inattention leurs propriétaires.

#### **Monsieur le Maire**

Juste avant que l'on se sépare, parce que c'est un dossier qui tient tout le monde à cœur ici, je voudrais dire un mot sur la ligne aérienne. Nous avons obtenu, grâce à une action partagée des services de l'Etat, une dérogation pour bénéficier des aides de l'Etat en dehors de la barre fatidique des 10 000 passagers, c'est-à-dire que l'Etat alloue une compensation aux recettes à partir du moment où on a franchi la barre des 10 000 passagers et comme nous, nous savons, y compris cette année, que nous serions en dessous de ce chiffre, nous avons demandé à bénéficier d'une deuxième année de dérogation, ce qui nous a été accordé.

Nous sommes cette année sous ce double effet de la crise et il faut bien le dire aussi du prix du billet qui a augmenté et je crains que nous n'atteignons pas le nombre de passagers escompté, ce qui pour nous est une grande préoccupation pour le maintien de cette ligne. Il n'y a pas que la ville de Périgueux qui est concernée, il y a les partenaires traditionnels et nous avons eu deux réunions. Une première pour faire un constat et dire que faisons-nous ? Une seconde réunion qui rassemblait le SMAD, la ville de Bergerac, une communauté de communes proche de Bergerac et les actionnaires de la ligne aérienne Périgueux-Paris qui sont la CCI, le Conseil Général, la CAP, la ville de Boulazac et la ville de Périgueux. De l'avis unanime, notre ligne est en grand danger si nous restons comme ça. Il y a une volonté quasi unanime d'essayer de maintenir cette ligne. La solution qui est à l'étude aujourd'hui pour essayer de maintenir cette ligne, c'est de prendre des passagers supplémentaires et de les prendre à Bergerac. Donc nous allons vers un dispositif qui pourrait s'organiser de la manière suivante. Notre avionneur ferait Bergerac-Périgueux sous la responsabilité du SMAD et une liaison Périgueux-Paris avec l'OSP.

L'aviation civile accepte de comptabiliser dans nos passagers les gens qui viennent de Bergerac, ce qui nous permettrait d'aller cette année vers les 10 000 passagers.

Alors tout ceci a bien entendu un coût, c'est-à-dire que le transport de Bergerac à Périgueux doit être financé et qu'il y a une négociation en cours pour que ces frais soient partagés. Globalement, je vous dis les chiffres, à prendre avec précaution car ils ne sont pas définitifs, on peut estimer que le coût de la dépense serait de 420 000 € sur 12 mois pour faire ce transport et que nous aurions un calcul qui permettrait de répartir la charge.

Mais pour essayer de capter une clientèle le plus vite possible face à une situation difficile, nous sommes en réflexion pour essayer de mettre en œuvre ce dispositif grosso modo vers le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Les informations que nous avons pour obtenir une OSP Périgueux-Bergerac-Paris vont demander globalement un an de travail.

Ce qui veut dire que pour l'année suivante, nous repartirions sur le dispositif que je viens de vous expliquer c'est-à-dire le SMAD prend à sa charge financière et juridique le déplacement de passagers de Bergerac à Périgueux et ensuite c'est l'opérateur selon la convention que l'on a, c'est-à-dire la ville de Périgueux qui en assure la responsabilité jusqu'à Paris et en juillet 2011 on espère avoir une ligne avec une OSP particulière et une gestion à 100 % SMAD qui ferait Bergerac- Périgueux-Paris.

Voilà l'état de la réflexion, je vous l'ai dit Monsieur CORNET, je vous en ai informé comme je m'y étais engagé. Alors rien n'est décidé, nous reviendrons devant le conseil municipal quand nous aurons un peu plus avancé dans la réflexion et nous y reviendrons certainement très vite, peut-être d'ailleurs au mois de novembre parce que nous allons avoir un surcoût pour la période, un surcoût qui pourrait être de 16 000 € qu'il faudrait que l'on verse au SMAD pour l'acheminement des passagers entre Bergerac et Périgueux.

Bien entendu, je n'ai pris aucune décision puisque c'est le conseil municipal qui délibèrera sur ce dispositif et je n'anticipe en rien.

Enfin pour conclure sur ce dossier, j'ai fait partie d'une petite délégation il y a quelques jours qui a rencontré un usager – pour ne pas dire le plus important – de la ligne pour examiner avec lui les conséquences que pourraient avoir la fermeture de la ligne et cet usager que je ne citerai pas, bien entendu, nous a redit ses craintes et ses difficultés éventuelles à maintenir une partie de ses activités – pas les activités de production mais toutes les activités notamment commerciales – sur la zone du grand Périgueux.

### **Monsieur CORNET**

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je vous remercie de m'avoir tenu informé. J'y étais sensible et j'ai immédiatement répercuté auprès de l'opposition municipale, nous sommes sur ce dossier-là tout à fait en complémentarité avec vous.

> [lire l'information \(dans un nouveau PDF\)](#)

La séance est levée à 21h07.